

PN 022.014

**ETUDE DU SECTEUR NATIONAL
DE L'AVICULTURE
Au Cameroun**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE
DE L'ELEVAGE, DES PECHEES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY
OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES

DIRECTION DES ETUDES, DES PROJETS ET DE LA FORMATION

**ETUDE DU SECTEUR NATIONAL
DE L'AVICULTURE**

Au Cameroun

CAS DE L'AVICULTURE SEMI-INTENSIVE

Simplice BATIMBA
Ingénieur Agronome Zootechnicien
Analyste des Projets Agricoles

Georges MINDJIE MEWOAND
Docteur Vétérinaire

Août 1992

Ce rapport présente la filière avicole au Cameroun sous ses aspects majeurs : sa production (les grandes zones de production, l'organisation et le financement de la production, le niveau de formation des acteurs, ...); le commerce des produits avicoles, les problèmes et les recommandations des auteurs; ceci s'accommode bien avec la définition de la filière de production de viande telle que définie par J. COULOMB, H. SERRES et G. TACHER dans l'Elevage en pays tropicaux, à savoir : **la filière de production de viande est la succession des opérations qui partant de la naissance de l'animal, aboutit à la commercialisation de la viande et à sa consommation.**

Le plan du rapport est inspiré d'une note de synthèse (1) écrite par Monsieur Stéphane CONTE, Conseiller Economique du projet CAPP au MINAGRI/DEAPA. Cette note de synthèse a pour objet d'harmoniser la présentation des études des filières à la DEAPA/MINEPIA. Le MINEPIA faisant partie du projet CAPP qui par ailleurs a sponsorisé l'étude de la filière avicole, il apparaît logique de s'adapter à la méthodologie mise au point dans la note de synthèse en tenant compte des spécificités de l'élevage.

(1) Le bien fondé, les objectifs et la méthodologie des études de filière (Stéphane CONTE, Conseiller Economique CAPP à la DEAPA/MINAGRI)

ABREVIATIONS

AGROCAM	Agro-Industrie du Cameroun
AMP	Agricultural Management project
BDPA	Bureau pour le Développement des Productions Agricoles
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
CAPP	Cameroon Agricultural Policy and Planning Project
CUDS	Centre Universitaire de Dschang
DEAPA	Direction des Enquêtes Agro-économiques et de la Planification Agricole
DEPF	Direction des Etudes, des Projets et de la Formation
EPA	Elevage, Promotion Afrique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FONADER	Fonds National de Développement Rural
IRZ	Institut des Recherches Zootechniques
LANAVET	Laboratoire National Vétérinaire
MP	Matières Premières
MESIRES	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de l'Informatique et de la Recherche Scientifique
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture
MINDIC	Ministère du Développement Industriel et Commercial
MINEL	Ministère de l'Elevage
MINPAT	Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
NUTRICAM	Nutrition du Cameroun
ONDAPB	Office National de Développement de l'Aviculture et du Petit Bétail
OPV	Office Pharmaceutique Vétérinaire
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PDSE	Projet de Développement du Secteur Elevage
RTC	Rural Training Centre
SAC	Société des Aviculteurs Camerounais
SNEC	Société Nationale des Eaux du Cameroun
SODEPA	Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales
SPC	Société des Provenderies du Cameroun
STV	Société de Transformation des Volailles
TDR	Termes de Référence
USA	United States of America
USAID	United States Agency for International Development

S O M A I R E

RESUME ET ABSTRACT

	Pages
<u>1 - Introduction</u>	
1/1 - Objet et Cadre de l'étude	1
1/2 - Méthodologie de l'étude	3
. revue bibliographique	3
. missions sur le terrain	4
. rédaction du rapport	4
<u>2 - La production avicole au Cameroun</u>	
2/1 - Description des produits avicoles	5
. poulet de chair	5
. oeuf de consommation	5
2/2 - Zones de production avicole au Cameroun	5
2/21 - le littoral	6
2/22 - l'ouest et le centre	6
2/23 - le nord-ouest, le sud-ouest et le sud	7
2/24 - l'est	7
2/25 - l'adamaoua, le nord et l'extrême-nord	8
2/3 - Déterminants de l'activité avicole	8
2/4 - Aspects institutionnels	8
2/41 - institutions	8
2/42 - textes législatifs	9
2/5 - Organisation de la filière de production	9
2/51 - multiplicateurs	10
2/52 - accoueurs	11
2/53 - provendiers	12
2/54 - élevages et éleveurs	13
2/6 - Intrants en production avicole	
2/61 - le poussin	14
2/62 - l'aliment	15
2/63 - le médicament	18
2/64 - les autres facteurs de production	20
. main d'oeuvre	20
. énergie	20
2/7 - Calcul des coûts de production	20
2/71 - Coûts fixes	20
2/72 - Coûts variables	21
2/8 - Financement de la production avicole	22
2/9 - Pertes des produits	22
2/10 - Problèmes associés à la production	22
2/101 - la mauvaise conception des entreprises	22
2/102 - la gestion hasardeuse des exploitations	23

2/103 - le coût élevé des intrants	23
2/104 - le manque de financement	24
2/105 - les autres problèmes influençant la production	24
3 - <u>Le commerce des produits avicoles</u>	
3/1 - Mode de vente des produits avicoles	25
. ventes à la ferme	25
. ventes au marché	26
3/2 - Mode de stockage des produits avant la vente	26
. au niveau de la ferme	26
. chez l'intermédiaire	26
3/3 - Transformation des produits avicoles	27
3/4 - Problèmes liés à la commercialisation	28
2/41 - inorganisation des circuits commerciaux	28
2/42 - oubli de l'aspect commercial dans les prévisions	28
4 - <u>La demande et l'offre des produits avicoles</u>	
4/1 - Analyse de la demande	29
4/2 - Analyse de l'offre	30
5 - <u>Le récapitulatif des problèmes et les recommandations</u>	
5/1 - Récapitulatif des problèmes	32
5/11 - Problèmes au niveau de la production	32
. inorganisation des producteurs	32
. mauvaise gestion des exploitations	32
. coût élevé des intrants de base	32
5/12 - Problèmes au niveau de la commercialisation	33
5/13 - Sur le plan des rapports avec le MINEPIA	33
5/2 - Recommandations	33
5/21 - Organisation des exploitants avicoles	34
5/22 - La formation	34
5/23 - Encourager la production des intrants alimentaires	35
5/24 - La spécialisation	35
5/25 - Amélioration des relations avec les services publics	35
5/26 - La conquête des marchés extérieurs	35
5/27 - La création d'un laboratoire d'analyse	36
5/28 - Vulgarisation et valorisation des produits avicoles	36
5/29 - Financement du secteur avicole par les banques	36

CONCLUSION

RESUME DE L'ETUDE

L'aviculture semi-intensive, ou moderne par opposition à l'aviculture traditionnelle, connaît actuellement au Cameroun, un développement certain eu égard à l'intérêt que lui manifestent aussi bien les pouvoirs publics que les opérateurs privés et aussi à l'importance de ses structures implantées dans le pays.

Les principaux produits sont le poulet de chair et l'oeuf de consommation.

Les grandes régions avicoles sont : le littoral, le centre et l'ouest.

Parmi les principaux producteurs des intrants avicoles (poussin, aliment, médicament, ...) concentrés surtout dans le littoral; on peut citer : AGROCAM/SPC, SAC/EPA, NUTRICAM, GILANN, etc...qui sont des opérateurs privés et ONDAPB, la seule structure de l'Etat est en cours de privatisation. La capacité de production est de plus de 17 millions de poussins d'un jour et plus de 120 000 tonnes de provende par an.

L'aliment constitue le poste le plus onéreux dans les coûts de production.

Le secteur informel (tontines,..) est le plus grand pourvoyeur de fonds pour la production.

Les principaux problèmes portent sur l'inorganisation de la production et de la commercialisation des produits, la mauvaise gestion des exploitations due à la non-maîtrise de l'art, le coût élevé des intrants, etc...

L'organisation et la formation des professionnels avicoles, l'appui à la production des intrants au niveau local, la conquête des marchés extérieurs et le financement du secteur ont été proposés comme principales actions à entreprendre pour améliorer le secteur avicole.

ABSTRACT

The semi-intensive or modern poultry farming in Cameroon, is currently in the increase given the accrued interest accorded to it by the public as well as the private sector. This is materialized on the field by the presence of modern poultry infrastructures.

The main products are chicken and eggs for consumption.

The major poultry farming centers are : littoral, centre and west provinces.

Among the major producers of poultry farming inputs (day-old chicks, feeds, medicines, ...) concentrated specially in the littoral province, one can quote : AGROCAM/SPC, SAC/EPA, NUTRICAM, GILANN, ..., which are private operators and ONDAPB, the only government structure which is being privatised. The production capacity is over 17 millions of day-old chicks and more than 120 000 tons of feed per year.

Feed constitutes the most expensive item in the production cost structure.

The informal sector (tontines,...) provides most of funds needed to sustain production.

The main problems faced by poultry producers are related to the absence of organisation and sound marketing strategies, poor management and high costs of inputs, ...

The organisation and training of producers, the support for the production of inputs at local level, the exploration of external poultry markets and the financing of the poultry sector have been proposed as major actions to be taken in order to improve the poultry farming business in Cameroon.

1/1 - OBJET ET CADRE DE L'ETUDE

L'étude du secteur national de l'aviculture, appelée aussi étude de la filière avicole, constitue l'une des actions à mener dans le cadre du projet CAPP au MINEPIA. Le projet CAPP est en fait la deuxième phase du projet AMP que l'USAID a financé au MINAGRI de 1979 à 1987 et dont l'une des grandes réalisations a été l'enquête agro-pastorale de 1984. Au cours de cette deuxième phase, le MINEPIA et le MINPAT ont été intégrés au projet.

L'objectif principal du projet CAPP est d'améliorer la réforme de la politique économique de la République du Cameroun en renforçant et en institutionnalisant sa capacité de développer et d'améliorer le processus de politique et de planification du secteur agricole pris ici dans son sens le plus large incluant les activités agricoles et pastorales. C'est ce qui justifie l'intégration du MINEPIA comme un des partenaires du MINAGRI dans les interventions du Gouvernement dans le milieu rural, et le MINPAT comme coordonnateur des actions de planification économique.

Pour atteindre cet objectif, certaines actions doivent être entreprises dont les principales sont :

- la formation des cadres,
- les études de politique et de planification,
- l'équipement des directions concernées par le projet en matériel informatique,
- la collecte des données statistiques.

Les études de politique et planification constituent une des grandes actions du projet. Elles sont entreprises en effet pour fournir des informations devant servir de guide à la prise des décisions. Le Cameroun vit actuellement une crise qui l'a amené à appliquer un plan d'ajustement structurel (PAS), l'application de ce plan nécessite de la part du Gouvernement une prise de décisions touchant la structure même de l'économie et entraînant des conséquences sur les plans technique, économique et social. La base des informations trouve sa source dans les études de secteur dont celle du secteur avicole au Cameroun.

Les termes de référence (TDR) de l'étude demandaient de déterminer l'origine de l'inadéquation que l'on observe actuellement entre l'offre et la demande des principaux facteurs de la filière avicole, ces TDR demandaient aussi qu'on analyse les circuits de production et de commercialisation des matières premières (MP) et des productions finales afin de déterminer les distorsions observées, la finalité étant de proposer des mesures susceptibles de garantir un équilibre stable. Le souci des auteurs est de produire un document réunissant la plupart des informations disponibles actuellement en aviculture camerounaise semi-intensive.

L'intérêt manifesté à l'endroit de l'aviculture trouve son fondement dans le fait que le poulet (ou la poule) est une espèce à cycle court. Le gouvernement accorde actuellement une importance particulière sur les espèces à cycle court. En effet, l'accent a été mis jusqu'ici sur les espèces animales produisant de grandes

quantités de viande comme le boeuf, ceci se justifiant par le fait qu'une unité de cette espèce à l'âge adulte couvre la consommation d'une fraction appréciable de la population, mais le cycle de cette espèce est long (3-6 ans après la mise-bas pour atteindre l'âge d'abattage), ce qui ne permet pas toujours de faire face aux besoins sans cesse croissants générés par l'accroissement galopant de la population. La politique du Gouvernement en matière d'élevage voudrait que, non seulement on continue à développer la production de viande bovine qui couvre facilement les besoins de la population en protéines animales du point de vue qualitatif et quantitatif ainsi que son acceptation par toutes les populations, mais qu'un accent particulier soit aussi mis sur les espèces à cycle court qui ont l'avantage de fournir des protéines animales de haute qualité dans un laps de temps très court (50 - 60 jours) avec un indice de conversion des aliments assez faible.

L'étude de la filière avicole peut également se situer dans le cadre de l'alerte rapide de la sécurité alimentaire; elle devrait permettre au gouvernement de connaître les performances du secteur (couverture spatiale, capacité de production, principaux acteurs, demande, importations, possibilités d'exportation, etc...) afin de lui faciliter ses interventions par une bonne connaissance de son environnement.

L'aviculture camerounaise en 1988/1989 comptait 13 millions de têtes se répartissant de manière suivante :

PROVINCES	1986-1987	1987-1988	1988-1989
Adamaoua	135 140	320 303	360 539
Centre	919 535	1 456 899	1 813 173
Est	231 302	223 793	62 482
Extrême-Nord	740 435	1 217 338	741 682
Littoral	1 320 593	1 290 599	4 709 898
Nord	344 885	406 638	376 434
Nord-Ouest	787 000	842 000	740 020
Ouest	3 551 657	3 772 907	3 624 950
Sud	327 815	338 865	387 921
Sud-Ouest	169 900	194 822	210 449
TOTAL	8 528 263	10 064 164	13 027 548

(Source : Rapport annuel du MINEPIA)

Quelques chiffres permettent de situer l'apport de la volaille dans l'économie nationale : sa production est d'environ 14 000 tonnes d'équivalent viande qui elle est de 75 000 tonnes (Rapport d'évaluation PDSE 1986). Les recommandations de la FAO en ce qui concerne la consommation de viande sont de 21 kg minimum et 42 kg maximum de viande par habitant et par an avec au Cameroun une valeur de 15.5 kg; celle de la volaille est de 1.5kg au Cameroun tandis qu'elle est de 14.5 dans les pays de la CEE et 33.3 aux USA (FAO 1987 et BIRD 1990 cités par Djoukam dans la Typologie des élevages semi-intensifs dans la province de l'Ouest).

L'aviculture camerounaise comprend deux sous-secteurs : le sous-secteur traditionnel et le sous-secteur moderne.

L'aviculture traditionnelle est très répandue; elle couvrait en 1988 près de 65 % de la production d'oeufs et de poulets (World Bank, 1988). En dépit de cette importance à laquelle s'ajoute le fait que les qualités organoleptiques des oeufs et des poules du " village " répondent mieux au goût des populations que les oeufs et les poulets issus des élevages améliorés, on note que très peu d'attention est accordée à ce sous secteur. Une autre étude s'occupe actuellement du secteur traditionnel.

Notre choix s'est porté sur l'élevage semi-intensif parcequ'il dispose d'un peu plus de données et aussi parce qu'au cours des 10 dernières années, la croissance du poulet s'est améliorée de près de 35 % grâce aux progrès scientifiques. Les techniques qui ont rendu cette amélioration dans les pays développés sont heureusement transférables dans les pays en développement; ce qui démontre que l'une des voies les plus rapides pour fournir les protéines animales est la voie semi-intensive, plus hygiénique. Une enquête plus approfondie pourra donner l'apport de cette aviculture moderne par laquelle il est plus rapide de faire face aux besoins de plus en plus croissants en protéines animales.

1/2 METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Pour réaliser cette étude, on a procédé d'abord à une revue bibliographique, avant d'effectuer des missions sur le terrain. Les informations recueillies pendant les deux phases ont permis de rédiger ce rapport.

. la revue bibliographique a consisté en une compilation de documents trouvés au MINEPIA, au MESIRES (IRZ), au CUDS, chez des particuliers, etc...; il s'est dégagé de cette revue qu'il n'y a pas encore d'étude complète de filière avicole au Cameroun, il y a eu quelques tentatives au CUDS qui a sorti un rapport sur une partie de la filière portant sur la typologie des élevages avicoles semi-intensifs dans la province de l'Ouest; les données actuelles sont fragmentaires et le souci des auteurs aura été de regrouper ces fragments d'études dans un document qui situe au mieux le niveau actuel de :

- la structuration de la filière avicole au Cameroun,
- la conduite de l'élevage : origine des parentaux pour la plupart importés, le logement le plus souvent en matériau provisoire, l'alimentation produite dans la presque totalité par les provenderies locales, la protection sanitaire de plus en plus assurée par les établissements publics et privés (vétérinaires en clientèle privée),
- la commercialisation encore très inorganisée.

Les résultats obtenus à l'heure actuelle sont très encourageants et méritent qu'on s'y penche pour arriver à baisser le prix de l'oeuf et du poulet qui reste très élevé par rapport à celui pratiqué dans les pays développés; en effet, le kg du poulet est de 2.5 à 3 \$ tandis qu'il n'est que de 0.703 \$ aux USA.

- il y a aussi des problèmes dont les principaux se situent en dehors de l'élevage (approvisionnement en intrants, ...) et chez l'éleveur (gestion des exploitations, ...)

. les missions sur le terrain, toutes les provinces du Cameroun ont été visitées dans le cadre de l'étude. La première partie des visites sur le terrain (visite des provinces : ouest, nord-ouest, sud-ouest, sud et centre) a fait l'objet d'un rapport, le chef du projet CAPP a fait partie de la mission dans la province de l'Est.

. la rédaction des rapports, il y a deux rapports : le rapport principal de l'étude de la filière avicole et la matrice de l'analyse politique avicole au Cameroun jointe en annexe.

2 - LA PRODUCTION AVICOLE AU CAMEROUN

2/1 - DESCRIPTION DES PRINCIPAUX PRODUITS AVICOLES

Deux principaux produits sont obtenus de l'élevage avicole semi-intensif au Cameroun. Il s'agit du poulet de chair et de l'oeuf de consommation. On peut ajouter actuellement les déjections des animaux qui sont de plus en plus employées comme fumure organique dans le jardinage, en pisciculture (élevage associé) et même dans les champs.

. poulet de chair

le poulet de chair est obtenu après une période qui se situe actuellement entre 40 et 60 jours, la moyenne étant de 42 à 50 jours. Le poussin d'un jour que l'on produit de plus en plus au Cameroun est réceptionné dans un poulailler, chauffé et nourri à la provende. Au cours de l'élevage du poulet de chair, une prophylaxie lui est rigoureusement appliquée. Le poids moyen à la fin de l'élevage est de 1,8 kg.

. oeuf de consommation

l'oeuf est pondu par la poule, celle-ci provient d'un poussin de ponte qui passe par plusieurs stades :

- poussin ponte : de 1 à 10 semaines, chauffé, avec une alimentation appropriée,
- poulette : de 11 à 21 semaines, alimentation appropriée,
- ponte : de 22 à 76 semaines, alimentation appropriée.

La durée de vie d'une poule pondeuse se situe donc à 18 mois avec un pic de ponte égal et le plus souvent supérieur à 80 %, cependant on observe que dans une bonne partie des élevages de ponte visités, les poules continuent à pondre après 20 mois de vie avec un taux de ponte acceptable (60 %).

De plus en plus, certains grands élevages tirent un profit non négligeable de la vente des fientes de volaille aux agriculteurs (jardinage, ...); seulement cette source de revenus n'est pas souvent comptabilisée; c'est parfois l'employé qui nettoie le poulailler qui s'occupe de la vente des fientes et garde le fruit de cette vente.

Les produits sont issus des principales races suivantes :

- **Hybro lourd**
- **Jupiter chair**
- **Hybro P 2000**
- **Derrick 109**
- **Hubbard chair**
- **Rhode Island**

2/2 - ZONES DE PRODUCTION AVICOLE AU CAMEROUN

La volaille se retrouve dans toutes les provinces du Cameroun comme on peut le constater dans le tableau des effectifs de la page 2, on peut même affirmer que tous les villages camerounais pratiquent de l'aviculture surtout traditionnelle. Le secteur moderne s'est développé en majorité dans la province de l'ouest et autour des agglomérations urbaines de Douala et de Yaoundé.

2/21 - Le littoral

Le littoral occupe une place particulière qui le place en tête des provinces avicoles. En effet Douala, le chef-lieu de la province est le centre de production de la plupart des intrants utilisés en aviculture moderne et la porte d'entrée de certains de ces intrants au Cameroun. C'est à Douala que sont concentrés la plupart des structures et les grands professionnels de l'aviculture, on peut citer entre autres : AGROCAM, SAC/EPA, NUTRICAM, STV, ONDAPB, LAPINIERE, etc...

Douala c'est aussi le port maritime et le port aérien, la plupart des intrants (aliments, poussins, médicaments, matériel d'élevage, ..) et des produits avicoles importés entrent au Cameroun par là; c'est le principal lieu de contrôle des produits avicoles et de collecte des principales taxes de douane provenant de l'importation des produits avicoles; le MINEPIA y a d'ailleurs installé des services permanents pour s'assurer de la conformité, non seulement des produits avicoles, mais aussi de tous les produits animaux et vétérinaires qui entrent dans le pays.

Douala se présente donc comme le point de départ du circuit des intrants avicoles à destination de toutes les autres provinces du Cameroun.

2/22 - L'ouest et le centre

L'ouest peut être considéré comme 2ème région avicole en raison des grandes structures qu'il abrite, en effet on y trouve deux des trois fermes de multiplication du Cameroun : celle d'AGROCAM à Foubot et celle de SAC à Dschang. Bafoussam, chef-lieu de la province est le lieu d'implantation de la Société des Provenderies du Cameroun (SPC). L'ouest abrite aussi beaucoup d'élevages moyens, on y dénombre plus de deux cents repartis dans les six départements, la Mifi et la Menoua ayant plus de 50 % (Typologie des élevages avicoles semi-intensifs dans la province de l'ouest, DJOUKAM et TEGUIA, 1991). Le Centre Universitaire de Dschang (CUDS), qui a réalisé la grande partie des études sur l'aviculture se trouve également implanté dans la province de l'ouest à Dschang et beaucoup de résultats en aviculture y ont été obtenus dans sa ferme avicole. Toujours dans cette province, il y a la station zootechnique de Kounden qui a une tradition et une grande expérience avicole. Enfin il faut souligner le dynamisme des populations de l'Ouest dans l'exploitation de l'aviculture au Cameroun, dynamisme ayant dépassé les frontières de la province pour s'étendre dans presque tout le pays car plus de 80 % des élevages et structures avicoles sont exploités par ces populations.

Même s'il n'abrite pas de grandes structures, le centre vient en 3ème position dans la hiérarchie avicole au Cameroun. Comme infrastructures importantes, on peut citer la station ONDAPB de Mvog-Betsi, l'entrepôt AGROCAM à Messa-Assi et de nombreux dépôts des

grandes structures de Douala. Yaoundé, chef-lieu de la province, est non seulement le siège des institutions, mais aussi celui de l'Université et grandes écoles; l'organisation des banquets par ces institutions où le poulet ne manque pas, l'approvisionnement des restaurants universitaires, l'urbanisation sans cesse croissante de la province en général et de Yaoundé en particulier ont fait de la province un grand consommateur des produits avicoles; il s'est ainsi créé beaucoup d'élevages autour de Yaoundé et des villes environnantes; NJAMEN et al ont dénombré plus de 191 fermes avicoles semi-intensifs dans la province du centre lors du recensement avicole de 1987, la plupart étant concentrée dans les départements du Mfoundi et de la Lékié.

2/23 - Le nord-ouest, le sud-ouest et le sud

Ces trois provinces ont l'avantage d'être reliées aux grands centres avicoles que sont les trois premières citées par une bonne infrastructure routière.

Les deux provinces anglophones ont en plus une tradition en élevage avicole et on peut y trouver quelques structures telles que le monastère de Mbengwi et la station ONDAPB de Bali au nord-ouest, the rural training center à Kumba, la station ONDAPB à Muyuka et la ferme de multiplication GILANN près d'Idenau au sud-ouest. Ces deux provinces souffrent cependant de la concurrence des produits venant du Nigéria.

La province du Sud n'a pas de structure d'élevage avicole propre, mais elle a l'avantage d'avoir de bonnes routes la reliant au littoral et au centre, et bien que la profession ne soit pas organisée dans l'ensemble du territoire, les élevages qui s'y trouvent ne souffrent pas beaucoup du manque ou de la cherté des intrants avicoles.

Dans ces trois provinces, trois groupes se livrent à une concurrence remarquable dans l'approvisionnement en intrants; il s'agit de AGROCAM/SPC, de SAC/EPA et de NUTRICAM qui ont des dépôts un peu partout dans ces provinces.

2/24 - L'est

La province de l'est connaît un développement certain de l'aviculture; les causes de ce développement résideraient probablement dans la découverte du marché centrafricain vers lequel une partie appréciable des oeufs produits est écoulée; aucun aviculteur de l'Est ne l'exprime de cette façon; ce silence semble s'apparenter à une peur de la concurrence. La production d'oeufs l'emporte sur celle du poulet de chair. Mais la province de l'est est handicapée par l'absence de bonnes routes surtout pendant la saison des pluies; la combinaison des voies ferrée (par Belabo) et terrestre (Belabo-Bertoua) est possible, mais le coût de transport est alors très élevé. Il est encore très difficile de distribuer les intrants de Bertoua vers d'autres centres comme Batouri et autres tant l'état des routes reste très mauvais. Pour ce qui est de l'approvisionnement en intrants, deux groupes sont présentes dans la province, il s'agit de AGROCAM/SPC et de SAC/EPA. Cette province souffre de la concurrence des oeufs provenant du Nigéria et des provinces du centre et de l'ouest.

2/25 - L'adamaoua, le nord et l'extrême-nord

Plus on s'éloigne de Douala, plus l'approvisionnement devient difficile. La première remarque dans ces provinces septentrionales est la pratique très poussée de l'élevage avicole traditionnel du poulet, celui-ci coûtant d'ailleurs très moins cher dans les marchés; il est en plus très apprécié par le consommateur à cause de ses bonnes qualités organoleptiques qui conviennent à son goût.

La deuxième remarque à faire est la concurrence avec les produits avicoles nigériens, notamment l'oeuf vendu très moins cher au marché (600 fcfa/l'alvéole); cette concurrence se fait plus sentir dans les provinces du nord et de l'extrême-nord. Il n'existe pratiquement pas d'élevage pour la production du poulet de chair, les élevages avicoles pour la ponte d'oeufs prédominent. L'éloignement des grands centres de production des intrants, en plus de l'inorganisation et de l'absence du risque de ces professionnels rendent ce élevage très difficile. Pourtant et malgré la présence d'oeufs moins chers provenant du Nigéria, le consommateur apprécie l'oeuf produit sur place qui, bien que revenant plus cher que celui du Nigéria, est plus frais, plus ferme et convient mieux à la confection des hors d'oeuvre. Ces provinces bénéficient pourtant de la présence d'une grande structure : le LANAVET qui fournit la presque totalité des vaccins aviaires au Cameroun.

2/3 - DETERMINANTS DE L'ACTIVITE AVICOLE

L'activité avicole ne constituant pas souvent l'unique activité économique du propriétaire, il n'est pas facile de dire ce qui a déterminé l'éleveur à aborder cette activité; c'est probablement le besoin d'accroître ses revenus, l'imitation, la recherche d'un moyen de faire parler de soi, etc..., pourquoi pas aussi l'amour de l'activité, la tradition. On note cependant que pour les producteurs d'intrants avicoles où l'activité est unique, les déterminants sont comme ceux observés dans toutes les autres activités économiques, à savoir l'attrait du gain.

2/4 - ASPECTS INSTITUTIONNELS

2/41 - Institutions

Le gouvernement intervient dans la profession avicole à travers principalement les services du MINEPIA; d'autres ministères interviennent aussi comme le MINFI (élaboration de la loi des finances fixant les taux de prestations et interventions dans les régies de recettes), le MINAGRI (élaboration et exécution de la politique de production des intrants entrant dans l'alimentation de la volaille à l'exemple du maïs, le soja, les tourteaux, etc..), le MINDIC (délivrance des licences d'importation après avis technique du MINEPIA), etc..

Le MINEPIA a un rôle d'information, d'encadrement et de suivi à travers les services extérieurs et centraux en se basant sur des textes législatifs; il intervient particulièrement dans la délivrance des autorisations de création et d'ouverture des exploitations avicoles; les dossiers y afférent doivent déposés

dans les services du MINEPIA de base de la localité où sera située l'exploitation; ces dossiers suivent un cheminement hiérarchique jusqu'au niveau central où l'autorisation est délivrée par le MINEPIA, celui-ci se basant sur les avis de ses différents collaborateurs à chaque niveau donné, c'est à dire du Centre Zootechnique et Vétérinaire à la délégation provinciale de l'élevage en passant par le Sous Secteur et Secteur de l'élevage.

Certains organismes sous la tutelle du MINEPIA ont des activités concourant au développement de l'aviculture, il s'agit particulièrement de :

- l'OFFICE PHARMACEUTIQUE VETERINAIRE (OPV) dont le siège est à Yaoundé et qui possède une agence dans chaque province; il est chargé particulièrement de l'approvisionnement des services publics et privés en produits et matériel à usage vétérinaire.

- le LABORATOIRE NATIONAL VETERINAIRE (LANAVET) de Bocklé à Garoua, chargé de la production et de l'approvisionnement en vaccins aviaires, de l'analyse des prélèvements pathologiques ou non et de toute origine en vue de poser un diagnostic et de sa participation si possible à la prise des mesures thérapeutiques et prophylactiques adéquates.

- la SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'EXPLOITATION DES PRODUCTIONS ANIMALES (SODEPA), dont le siège social est à Yaoundé, avec ses deux abattoirs de Yaoundé et de Douala, produit de la farine d'os et de sang qui entrent dans l'alimentation avicole.

2/42 - Textes législatifs

Trois textes principaux (Annexe 2) réglementent la profession avicole au Cameroun :

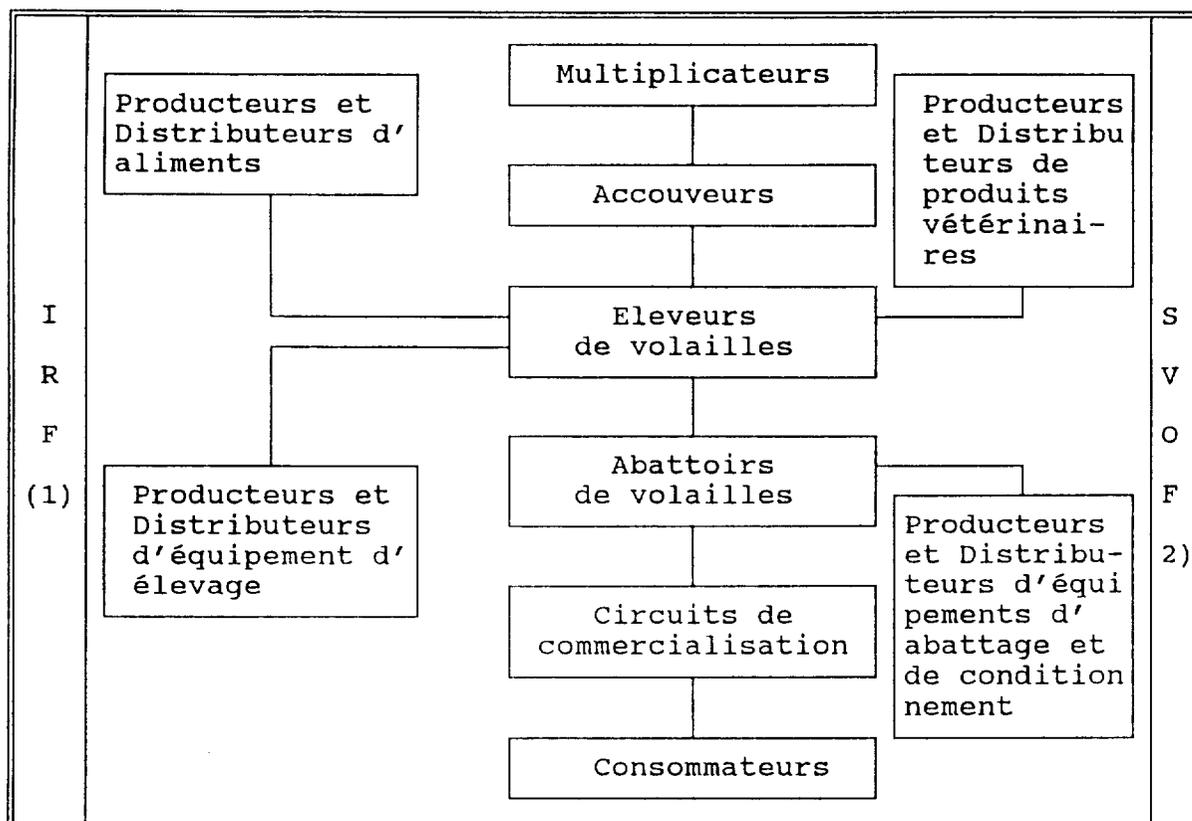
- le décret 75/527 du 16 juillet 1975 portant réglementation des établissements d'exploitation en matière d'élevage et des industries animales, ce texte porte sur les conditions de création des établissements d'élevage, la composition du dossier (art 3), les conditions de contrôle (chap 4) et les sanctions en cas de non respect de cette réglementation.

- l'arrêté N° 0000013/MINEL du 13 octobre 1978, fixant les modalités d'ouverture des établissements de fabrication ou de commercialisation des produits destinés à l'alimentation des animaux domestiques; ce texte porte sur les pièces du dossier d'ouverture des établissements et les conditions à remplir.

- la loi des finances N° 89/001 du 1er juillet 1989 qui fixe les taxes d'exploitation, les taxes d'inspection sanitaire à la production, les taxes d'inspection sanitaire vétérinaire sur le commerce local, les taxes d'inspection sanitaire vétérinaire à l'exportation, à l'importation et sur le transit international.

2/5 - ORGANISATION DE LA FILIERE DE PRODUCTION

La structuration de la filière avicole au Cameroun se présente ainsi qu'il suit :



(DJOUKAM, Typologie des élevages avicoles semi-intensifs dans la province de l'Ouest)

- (1) Institutions de recherche et de Formation
- (2) Services de vulgarisation et d'organisations professionnelles

La structuration complète mettrait en tête des multiplicateurs les sélectionneurs; mais au Cameroun, il n'y a pas encore de sélection, les souches de volailles multipliées provenant des sélections extérieures au pays, certes que dans l'avenir, les services de la recherche arriveront à sélectionner des souches plus adaptées à l'environnement du pays.

2/51 - Les multiplicateurs

Il existe actuellement au Cameroun quatre fermes de multiplication de la volaille :

- la ferme **AGROCAM** située à Foubot dans le département du Noun dans la province de l'Ouest, sa capacité est de 40 000 reproducteurs,
- la ferme **SAC** située à Bafou/Dschang dans le département de la Menoua toujours dans la province de l'Ouest; cette ferme en cours d'extension dispose actuellement de 16 000 reproducteurs parentaux.
- la ferme **GILANN** située près d'Idenau dans le département du Fako, province du Sud-ouest, est en cours d'extension; elle dispose actuellement 4 000 parentaux réparties dans deux poulaillers.

- la ferme de multiplication du monastère de Mbengwi, située dans la ville de Mbengwi dans le département de la Momo au Nord-ouest, elle a une capacité de 1 000 poules et 150 coqs.

Les difficultés d'accès dans ces fermes, le black out observé par ses dirigeants, la méfiance à l'égard des étrangers, le peu d'intérêt accordé par les services de l'élevage du terrain ne permettent pas d'avoir beaucoup d'informations relatives à ces fermes. Il faut espérer plus de collaboration dans le futur.

2/52 - Les accoueurs

Le Cameroun dispose d'une capacité importante de production de poussins d'un jour (plus de 17 millions). La plupart des accoueurs sont des privés (AGROCAM, SAC, NUTRICAM, GILANN, ...) installés uniquement à Douala. L'état à travers l'ONDAPB occupait avant la décision de privatisation de cet organisme, une place très importante comme le montre le tableau ci-dessous :

ACCOUVOIRS	CAPACITE	PRODUCTION 1990/1991
AGROCAM	6 240 000	2 892 000
SAC	3 780 000	1 520 000
GILANN	2 000 000	300 000
ONDAPB Douala	2 000 000	158 711
ONDAPB Yaoundé	2 000 000	188 210
ONDAPB Kounden	200 000	131 040
ONDAPB Muyuka	300 000	53 850
MONASTERE Mbengwi	156 000	50 000
CEM*	500 000	-
FERME NYECK Minka*	300 000	-
CACIR*	300 000	-
AUTRES	-	700 000
T O T A L	17 776 000	5 993 811

* Couvoir non fonctionnel

AGROCAM (situé à Douala-Bonaberi) constitue la partie couvoir d'un groupe qui comprend la SPC (produisant la provende à Bafoussam) et CAMATEC qui commercialise le matériel d'élevage. Le groupe travaille en joint venture avec une société belge. AGROCAM a huit (8) incubateurs de capacité 57 600 oeufs/incubateur, soit 460 800 pour les 8 incubateurs. La capacité d'éclosion est de 1/6, il en sort 153 000 poussins par semaine dont 80 % (122 000) sont commercialisables.

AGROCAM exporte une partie des oeufs (200 000 par an) à incuber en Côte-d'Ivoire au prix FOB de 80 fcfa l'oeuf coûte à destination 100 fcfa.

Les poussins sortis du couvoir sont vaccinés contre la maladie de Marek.

SAC représente la partie couvoir d'un dispositif comprenant une partie élevage et provenderie connue sous le sigle EPA; la structure dispose de 16 incubateurs et 4 éclosiers qui produisent par semaine 90 000 poussins. Le couvoir est situé à Douala-Bonamoussadi. La ferme de multiplication SAC ne suffit pas à elle seule à approvisionner le couvoir; ce qui fait que SAC continue à importer une grande partie des oeufs à couvrir : presque la totalité des oeufs ponte à couvrir et une bonne partie des oeufs chair à couvrir sont importés.

GILANN est un groupe qui comprend un couvoir et une provenderie. La capacité du couvoir est de 18 000 oeufs par semaine. Le pourcentage de bons poussins se situe entre 60 et 80 %. Le couvoir ainsi que la provenderie sont situés à Douala-Bonabéri.

ONDAPB, l'Office National de Développement de l'Aviculture et du Petit bétail, a une capacité totale de 4 500 000 poussins par an provenant des couvoirs répartis dans ses principales stations que sont Yaoundé, Douala, Kounden et Muyuka. La privatisation partielle de cet organisme de l'état est en cours.

MONASTERE DE MBENGWI, son couvoir a une capacité de 156 000 poussins/an, la production annuelle est de 50 000 poussins par an; pour les besoins propres et parfois pour aider les plus petits éleveurs de la localité.

Hors mis l'ONDAPB en cours de privatisation, seuls deux couvoirs approvisionnement vraiment le marché de poussins d'un jour; il s'agit d'AGROCAM et de SAC. AGROCAM est la seule société qui est approvisionnée en oeufs à couvrir par sa ferme de multiplication de Foubot. La ferme de multiplication de SAC est en début de production, ce qui l'oblige à continuer à importer les oeufs pour la production des poussins qu'elle livre à ses clients surtout les oeufs pour l'élevage de ponte. A ces deux sociétés, il faut ajouter NUTRICAM qui importe tous les poussins qu'il livre à ses clients.

2/53 - Provendiers

La plupart des grands élevages produisent leur provende; les problèmes ayant pour causes la gestion de plusieurs unités à la fois, les difficultés d'approvisionnement en matières premières, l'amateurisme font que ces élevages abandonnent leur propre production de provende pour ne se concentrer qu'à l'élevage tout en s'approvisionnant en provende auprès des firmes beaucoup plus compétentes. Le tableau ci-après donne les capacités des différentes provenderies :

PROVENDERIES	CAPACITE (t)	PRODUCTION 1990/1991
SPC (AGROCAM)	30 000	15 600
EPA (SAC)	12 000	10 400
NUTRICAM	14 400	6 000
ONDAPB Yaoundé	10 000	30
ONDAPB Douala	10 000	868
ONDAPB Muyuka	4 000	305
ONDAPB Kounden	4 000	341
MONASTERE MBENGWI	4 500	1 300
R.T.C.	1 400	900
LAPINIÈRE	19 000	-
NOUVELLES INSTAL.	12 000	-
DIVERS	-	26 000
T O T A L	120 000	61 744

Actuellement trois grandes provenderies approvisionnement le marché :

SPC (Société des provenderies du Cameroun), est l'une des parties importantes du groupe qui comprend AGROCAM et CAMATEC, la SPC est située à Bafoussam.

EPA (Elevage Promotion Afrique), est aussi l'une des deux parties importantes du groupe créé par Monsieur AZANGUE, l'usine est située à Douala.

NUTRICAM est la filière camerounaise du groupe français GUYOMARC'H qui est le premier fabricant français de provende. L'usine est située à Douala.

ONDAPB constituait avant sa privatisation le deuxième producteur potentiel de provende avec une capacité de 28 000 T réparties dans ses 4 usines situées dans ses stations de Douala, Yaoundé, Kounden et Muyuka.

2/54 - Elevages et éleveurs

Les rapports du MINEPIA font état de près de 500 élevages homologués et de 300 élevages non homologués au Cameroun.

La taille de 500 oiseaux reste prédominante dans les grandes zones d'élevage du Centre et de l'Ouest avec une tendance vers les 1000 et 2000 sujets. Dans le littoral, la taille des élevages est plus grande et c'est l'élevage ponte qui prédomine tandis que l'élevage chair prédomine dans l'ouest et l'élevage mixte dans le centre.

L'exploitation se fait à partir des sujets de races améliorées, généralement importées d'Europe (France, Belgique) et d'Israël. L'importation porte, soit sur les reproducteurs sous forme

d'oeufs à couver, soit sur les poussins. L'autorisation d'importer les oeufs à incuber est accordée aux accoueurs seulement; celle des poussins d'un jour est accordée aussi bien aux accoueurs qu'aux éleveurs munis d'une décision d'importation.

La ferme se compose principalement du logement des oiseaux (poulaillers); on y rencontre aussi des abris servant de magasin, de bureau, de logement du personnel y travaillant. Le plus souvent aussi, le propriétaire habite la ferme.

Le logement des oiseaux varie avec la taille de l'établissement et des possibilités d'investissement; il peut être en matériau provisoire (c'est le cas de la plupart des petits élevages) ou en matériau durable. Comme la majorité des petits élevages sont installés sur le restant du terrain ayant servi à la construction du logement du propriétaire, ils ne sont par conséquent pas conçus suivant les normes zootechniques et n'obéissent qu'aux contraintes de l'environnement; le plus souvent, les services compétents de l'élevage ne sont pas associés à la conception des fermes ou du moins à leur mise en place.

La quasi totalité des élevages utilisent des aliments composés (provende) vendus au marché, dans la province de l'Ouest, Djoukam et al ont trouvé que 95 % des élevages achètent ainsi leur provende au marché.

La majorité des éleveurs se trouvent dans la tranche des 35-45 ans. Les hommes sont majoritaires par rapport aux femmes; celles-ci sont d'ailleurs plus analphabètes que les hommes qui, dans la province de l'Ouest ont un niveau équivalent à celui de la classe de 3ème. Les grands professionnels par contre sont des intellectuels.

En dehors des accoueurs et des provendiers qui fournissent les principaux intrants aux éleveurs en amont, ceux-ci ont des rapports très étroits en aval avec les autres professionnels que sont les producteurs et distributeurs des produits à usage vétérinaire, les producteurs et distributeurs des équipements d'élevage.

2/6 - INTRANTS EN PRODUCTION AVICOLE

Le poussin, l'aliment, le produit vétérinaire et l'énergie sont les principaux intrants qui entrent dans la production avicole.

2/61 - le poussin

Il est issu de l'oeuf fécondé. Il ya deux types de poussins le poussin chair pour la production du poulet de chair et le poussin ponte pour la production de l'oeuf.

Le coût de production du poussin est difficile à déterminer car les accoueurs se gardent bien de le révéler; cependant, si on considère le prix de vente du poussin sorti couvoir : 220 fcfa pour le poussin chair et 320 fcfa pour le poussin ponte, auquel on enlève 15 % représentant la marge bénéficiaire de l'accoueur, ce prix se situerait autour de 187 fcfa pour le poussin de chair et 272 fcfa

pour le poussin ponte; la seule institution (ONDAPB) qui accepte de communiquer son coût de revient du poussin l'estime à 200 fcfa pour le poussin chair; les éléments de calcul de ce prix de revient sont difficiles à cerner, mais on sait au moins que l'oeuf à couver pour la chair revient (d'après NUTRICAM) à 125 fcfa sans frais de douane et sans frais d'inspection vétérinaire. Il faut aussi retenir que l'oeuf à couver chair vendu par AGROCAM coûte 85 fcfa.

Le prix de vente du poussin au client est de :

Localité	poussin chair	poussin ponte
Douala	240 (2)	340 (2)
Yaoundé	250	350
Bafoussam	250 (1)	350 (1)
Bamenda	260	360
Muyuka	270 (1)	360 (1)
Kribi	260 (1)	360 (1)
Ebolowa	260 (1)	360 (1)
Bertoua	300 (1)	400 (1)
	280 (2)	380 (2)
Batouri	-	405 (1)
Ngaoundéré	255 (1)	355 (1)
Maroua	-	385 (1)

1 : AGROCAM

2 : SAC

2/62 - l'aliment

En aviculture moderne au Cameroun, on distingue les types d'aliment suivants :

pour le poulet de chair :

- . aliment démarrage (4 premières semaines),
- . aliment finition (reste de la période d'élevage),

pour la ponte

- . aliment élevage (10 premières semaines)
- . aliment poulette (de la 11ème à la 21ème semaine)
- . aliment ponte (reste de l'élevage)

Les principales matières premières entrant dans la composition de l'aliment restent presque les mêmes pour toutes les provenderies à savoir :

- le maïs, entrant au moins à 60 % dans la formule alimentaire,
- les tourteaux de coton et d'arachide (autour de 20 % pour le poulet de chair et autour de 15 % pour la poule pondeuse),
- le CMAV (complément minéral, azoté et vitaminé), 8 à 10 %

D'autres matières non moins importantes rentrent dans la composition de l'aliment comme le son et les coquillages, surtout dans l'aliment ponte. On peut aussi citer des graisses animales, des farines, la semoule, le carbonate de chaux, etc.; ces matières viennent en complément ou en substitution d'une matière première principale manquante ou très onéreuse.

Le prix de vente au client ordinaire sont :

LOCALITE	CHAIR/D	CHAIR/F	ELEV/PO	POULETTE	PONTE
Douala	148 (1)	138 (1)	128 (1)	113 (1)	123 (1)
	145 (2)	142 (2)	124 (2)	110 (2)	120 (2)
	147 (3)	140 (3)	126 (3)	108 (3)	122 (3)
Yaoundé	148 (1)	138 (1)	128 (1)	113 (1)	123 (1)
	149 (2)	146 (2)	128 (2)	114 (2)	124 (2)
Bafoussam	143 (1)	133 (1)	123 (1)	108 (1)	118 (1)
	143 (3)	135 (3)	123 (3)	109 (3)	118 (3)
Bamenda					
Buéa	150 (1)	140 (1)	125 (1)	130 (1)	115 (1)
Ebolowa	148 (1)	138 (1)	128 (1)	113 (1)	123 (1)
	156 (3)	146 (3)	136 (3)	121 (3)	131 (3)
Bertoua	171 (1)	161 (1)	151 (1)	140 (1)	146 (1)
	163 (2)	144 (2)	143 (2)	132 (2)	146 (2)
Ngaoundéré	155 (1)	150 (1)	130 (1)	125 (1)	135 (1)
Garoua	-	-	-	-	-
Maroua	-	-	-	-	-

1] SPC

2] EPA

3] NUTRICAM

L'analyse de ce tableau montre que les prix des aliments sont sensiblement les mêmes pour les trois grands provendiers que sont SPC, EPA et NUTRICAM, avec une hausse certaine pour les prix NUTRICAM; au fur et à mesure qu'on s'éloigne des centres de production, le prix augmente également ceci est le fait du transport. A la SPC, le transport se fait par des particuliers au coût de 7 500 f/t, la marge bénéficiaire du vendeur des aliments est de 7 fcfa/kg et la prime d'exclusivité est de 2 fcfa/kg. La SPC peut également s'occuper du transport pour des commandes supérieures à 8 t.. Il semble aussi exister des prix de faveur à l'égard de certains dépositaires au regard des prix qu'ils pratiquent.

L'autre élément de l'alimentation est l'abreuvement. Les sources d'eau sont diversifiées et portent sur : l'eau de robinet (SNEC), l'eau de puits, l'eau de pluie et enfin l'eau de rivière. La première source reste la plus sûre du point de vue hygiénique; mais il faut faire attention quant à son utilisation pour la préparation des boissons contenant des produits vétérinaires, car elle est proscrite pour l'administration per os des vaccins aux sujets. Les autres sources de boisson sont aussi de plus en plus utilisées à cause de leur prix de revient relativement négligeable surtout l'eau de puits; le problème se pose ici au niveau de sa pureté et la difficulté du calcul de son coût

2/63 - Médicament

Le produit vétérinaire sert surtout à la prophylaxie des oiseaux. Il est fonction de la durée du cycle comme le montre le tableau mis au point par la Direction des Services Vétérinaires ci - après :

Durée (j)	Type de produit	Chair	Ponte
0	Désinfectant	+	+
2 - 4	Antistress	+	+
	Vaccin New-castle	+	+
	Vaccin bronchite infectieuse	-	+
4 - 10	Antistress	+	+
	Vitamines	+	+
	Vaccin Gumboro	+	+
10	Antistress	+	+
14	Déparasitage interne	+	+
	Ectoparasite	+	+
21	Rappel vaccin New-castle	+	+
	Rappel vaccin Gumboro	+	+
	Antistress	+	+
24	Anticoccidien	+	+
30	Vitamines	+	+
42	Rappel vaccin New-castle	+	+
	Antistress	+	+
	Arrêt traitement Chair		
42	Rappel vaccin bronchite infectieuse	-	+
	Antistress	-	+
60	Vaccin variole	-	+
	Antistress	-	+
75	Déparasitage interne	-	+
90	Anticoccidien	-	+
105	Vitamines	-	+
150	Rappel vaccin New-castle	-	+
	Entrée en ponte		
210	Rappel vaccin New-castle	-	+
	Antistress	-	+
	En cours de ponte		
	2 parasitages internes	-	++
	2 anticoccidiens	-	++
	2 vitamines	-	++

Le vaccin contre la maladie de Marek se fait généralement chez l'accoureur. Au cas où il ne l'aurait pas fait, il faut le prévoir avant le 4 ème jour.

Les coûts des produits vétérinaires varient suivant le fournisseur et suivant son origine (pays d'exportation). Voici quelques prix recueillis auprès de certains fournisseurs de Yaoundé et Douala :

PRODUITS	OPV	PVY	VETOPH	SODISV	CLINVE
<u>Désinfectant</u>					
- Crésil (1l)	4050				
- Buyar (1/2l)		5000			
- Profil (1l)			3000		
- Bactol (1l)					4500
<u>Antistress</u>					
- Cospiravit (100 gr)	3275	3100		3300	3200
- Aminstress (100 gr)					1500
- Compaid (30 gr)			950		
<u>Vaccin New-castle</u>					
- Pestos (1000 d)	1050				1100
- Bipestos (1000 d)				2550	
- Avipestovax (1000 d)	1860		1500	1600	
<u>Vaccin bronchite inf.</u>					
- Bioral (1000 d)	1500			1650	1100
- Avibronchovax (1000)	1740	2000	1500		
<u>Vitamines</u>					
- Narostress (100 gr)	1050				
- Sodivitol (100 gr)				1750	1750
- G. Complex (100 gr)		1800	1500		
<u>Vaccin Gumboro</u>					
- Gumbovax (1000 d)	4640		4500		3200
- Gumboral (1000 d)		4000		4500	
<u>Déparasitage interne</u>					
- pipérazine (1kg)	7890		8500	9000	10000
- Biamin (1l)		8330			
<u>Anticoccidien</u>					
- Sidococ (1l)		7855			
- Vetacox (100 gr)	2880				
- Darvisol (100 gr)				1750	
- Coccivet (200 gr)			3000		
- Biasul (100 gr)					2125
<u>Vaccin Variole</u>					
- Variovax	2320				
- Diftosec		3200		3000	2000

- OPV Office pharmaceutique vétérinaire - Yaoundé (Etat)
- PVY Pharmacie vétérinaire de Yaoundé - Yaoundé (Dr TAYOU)
- VETOPHARM Veterinary Pharmacy - Yaoundé (Dr ESSOUNGOU)
- SODISVET Société de distribution des produits vétérinaires - Douala (Dr MAKEK Maurice)
- CLINVETO Clinique vétérinaire - Douala (Dr NGANKO Jean Marie)

Ce tableau des prix obtenus selon les déclarations des propriétaires montre que :

- . il n'a pas uniformité des prix dans la même ville,
- . les pharmacies vétérinaires de Douala semblent pratiquer des prix un peu supérieurs à ceux des cliniques de Yaoundé, ceci paraît peu logique vu la proximité du port et des coûts de transport que supportent celles de Yaoundé.

2/64 - Les autres facteurs de production

Il s'agit surtout de la main d'oeuvre et de l'énergie.

. main d'oeuvre

Dans la plupart des fermes, la main d'oeuvre est familiale, ce qui rend le calcul de son coût assez difficile; ceci est surtout valable pour les petites fermes malheureusement plus nombreuses, difficulté due à un système non uniforme de rémunération. Les grandes fermes utilisent de plus en plus du personnel compétent (stagiaires issus des institutions dispensant l'enseignement approprié) et salarié. Des recoupements font ressortir qu'en élevage avicole bien exploité, on peut utiliser un volailler et un gardien jusqu'à 3000 sujets; deux volaillers entre 3000 et 5000 voire 8000 en distribution d'eau automatique. Un volailler perçoit en général 25 000 fcfa et un gardien 15 000 fcfa.

. énergie

L'énergie sert surtout au chauffage et à l'éclairage. Plusieurs types d'énergie se rencontrent dans les élevages avicoles: L'énergie électrique est la forme la plus courante car la plupart de ces élevages se trouvent dans les zones urbaines, l'électricité sert pour toute la concession qui comprend également la maison du propriétaire; il est alors difficile de calculer la part utilisée pour la ferme. Le chauffage et l'éclairage à la lampe à pétrole est l'autre forme utilisée aussi fréquemment même quand il y a de l'électricité; cette forme d'énergie se rencontre surtout dans les banlieues et dans les zones rurales; ici aussi la répartition des lampes qui n'obéit à aucune règle, rend le calcul du coût de cette forme d'énergie assez difficile. L'autre source d'énergie utilisée uniquement pour le chauffage est le bois, mais phénomène pas très courant à cause des dangers qu'il présente; elle semble cependant être la moins onéreuse; on la rencontre surtout en zone rurale où le bois est bon marché. Enfin les lampes à gaz se rencontrent dans une proportion très faible

2/7 - CALCUL DES COÛTS DE PRODUCTION

On distingue les coûts fixes et les coûts variables.

2/71 - Coûts fixes

Ils comprennent :

- la terre, endroit où sera construite la ferme; pour le cas des petites exploitations, la ferme est construite sur une parcelle de terrain résiduelle après la construction d'une maison pour habitation. Par contre les grandes fermes sont construites sur des surfaces appropriées.

- les immobilisations comprennent les poulaillers, les bureaux, les magasins et autres, construits soit en matériaux provisoires, soit en matériaux définitifs.

- les équipements : abreuvoirs, mangeoires, lampes, seaux, houes, râtaux et divers.

2/72 - Coûts variables

Ils comprennent le poussin, l'aliment, le produit vétérinaire, L'énergie, la main d'oeuvre et les frais divers de gestion.

Selon NJAMEN et al. dans la province du Centre, les coûts variables se décomposent de la manière suivante :

- le poussin	10.4 %
- l'aliment	78.0 %
- le médicament	2.0 %
- L'énergie	2.6 %
- la main d'oeuvre	4.8 %
- les frais divers d'exploitation	2.2 %

Deux bandes de poulets de chair suivis dans la province du littoral dans les mêmes installations ont permis d'avoir les éléments suivants :

	BANDE 1	%	BANDE 2	%
Nb. au départ	8160		8000	
Coût achat pous.	1 800 000	27.12	1 764 000	25.20
Durée élevage	50 J		53 J	
Coût al. D	1 411 000	21.26	1 126 000	16.09
Coût al. F	2 988 200	45.02	3 497 400	49.98
Coût prod.vét.	246 000	3.7	308 290	4.4
Chauffage*	38 700	0.58	51 500	0.73
Salaire pers.	118 132	1.6	198 464	2.8
Achats divers	35 000	0.52	52 000	0.74
Coût total	6 637 032	100.00	6 997 654	100.00
Nb. vendu	7432		7135	
mortalité	728	8.92	865	10.81
prix revient p/r Nb. vendu	893.03		980.75	

* COPEAUX + BOIS DE CHAUFFAGE

Il se dégage de ce tableau les remarques suivantes :

- . l'aliment reste comme dans l'exemple de la province du centre, le poste le plus onéreux de l'exploitation,
- . le poussin vient en seconde position.

2/8 - FINANCEMENT DE LA PRODUCTION AVICOLE

Les différentes sources de financement sont :

- les fonds propres (salaire, revenu des autres activités agricoles et non agricoles, etc...),
- les tontines,
- le crédit bancaire.

Dans les provinces de l'Ouest et du Nord-Ouest où les tontines sont développées, celles-ci interviennent pour plus de 85% dans le financement de la production avicole. Le financement bancaire intervient aussi largement dans la production avicole; ainsi, selon NJAMEN et al., le crédit bancaire (FONADER) a financé 39% des élevages avicoles de la province du Centre. Pour la plupart des petits élevages avicoles, le financement est propre, les élevages sont montés lentement au fur et à mesure de la disponibilité de l'argent provenant du salaire ou d'autre source de revenu propre. L'indisponibilité de l'argent fait parfois qu'à la fin de l'élevage d'une bande, il manque l'aliment, dans ce cas on donne tout ce qu'on trouve à portée.

2/9 - PERTES DES PRODUITS

La plus grande cause des pertes en aviculture moderne est la mortalité. Le taux moyen de mortalité acceptable est inférieur ou égal à 5%; mais ce taux atteint 8 % en moyenne dans les élevages camerounais de chair et même plus dans les élevages peu suivis. La mortalité est due beaucoup plus au non respect des normes techniques et à la mauvaise gestion (conception des infrastructures, densité, chauffage, non respect de la prophylaxie, mauvaise alimentation, etc..). L'autre cause de plus en plus fréquente des pertes soulevée par les éleveurs est le vol des produits. Il faut signaler que les invendus de la journée meurent aussi beaucoup par fatigue et stress.

2/10 - PROBLEMES ASSOCIES A LA PRODUCTION

Les problèmes inhérents à la production avicole sont nombreux, mais on peut les regrouper en cinq catégories :

2/101 - La mauvaise conception des entreprises

Cette situation est caractérisée pour les petits exploitants par une mauvaise implantation des fermes dont les infrastructures ne tiennent pas compte des règles de l'art, ce qui s'appelle ferme n'est en fait qu'une dépendance de la maison principale du propriétaire, l'environnement de cette dépendance est souvent différente de l'environnement d'une ferme avicole. Le propriétaire de la ferme n'en fait d'ailleurs qu'à sa tête, ne requérant pas le plus souvent l'avis des services appropriés de l'élevage.

Pour les grandes entreprises comme les provenderies et les couvoirs, on note que leurs prévisions sont extrêmement supérieures aux réalités, sinon comment expliquer que pour les couvoirs ayant une

capacité de plus de 17 776 000 poussins, en 1990/1991, ils n'aient produit que 5 993 811, soit 33 %, les provenderies n'ont produit à la même période que 61 744 tonnes sur une capacité supérieure de 120 000 t, soit seulement la moitié, il y a lieu de se demander si les études de faisabilité ont été réalistes dans l'analyse de marché, ou alors ne serait-ce pas le mirage que les fournisseurs font souvent planer à leurs clients dans le seul but de se débarrasser de leur matériel.

2/102 - La gestion hasardeuse des exploitations

Les problèmes de gestion découlent surtout de l'amateurisme et de l'individualisme qui caractérisent les exploitants avicoles. Les problèmes de gestion se posent aussi bien au niveau technique qu'au niveau financier.

a) **au niveau technique :**

- la conception des infrastructures n'obéit pas souvent aux règles de l'art : mauvaise implantation des bâtiments, acquisition du matériel non approprié;

- approvisionnement inorganisé des intrants;

- non observation des règles de la prophylaxie, celle-ci est faite par des personnes non compétentes, le transport et la conservation des produits vétérinaires se fait sans tenir compte des prescriptions du vétérinaire, les emballages des vaccins après usage sont jetés dans la ferme et constituant de par le reste des produits vivants ou atténués qu'ils contiennent, le point de départ de la persistance et de la propagation des maladies;

- emploi d'un personnel non qualifié et non intéressé aux problèmes avicoles et se recrutant le plus souvent au niveau de la famille, c'est une parenté désœuvrée à qui on confie une occupation pour laquelle elle n'a pas été préparée;

b) **au niveau financier :** beaucoup d'exploitants démarrent sans étude préalable démontrant la faisabilité et la rentabilité du projet; les gestionnaires ne tiennent aucun document sérieux d'exploitation, c'est la navigation à vue; il n'est donc pas étonnant de constater que beaucoup de ces éleveurs n'arrivent pas à terminer correctement une bande.

2/103 - Le coût élevé des intrants

C'est surtout le coût du maïs (intervenant à plus de 50 % dans les rations alimentaires) qui est très élevé, la production nationale ne couvre pas les besoins divers dont le principal est la consommation humaine, il ne semble pas avoir de réaction positive de la part des agriculteurs et des pouvoirs publics pour encourager cette production: le résultat est que malgré ses potentialités agricoles, le Cameroun a toujours importé le maïs d'abord pour ses brasseries et plus récemment pour ses provenderies; on croyait le problème atténué avec l'implantation de MAISCAM, mais cette société utilise son maïs pour la production de l'huile et de la farine, sa propre production ne suffisant pas pour cette transformation, elle se tourne aussi dans les marchés locaux en concurrent pour acheter le maïs nécessaire à ses besoins. Le Cameroun importe également le soja et les concentrés qui peuvent être fournis sur place.

2/104 - Le manque de financement

Les banques sont accusées de ne pas accorder des crédit aux exploitants avicoles en général, et aux aviculteurs en particulier; mais le problème qui devrait se poser serait de savoir si l'organisation peu rationnelle qu'on observe dans le secteur peut inciter les banques à sortir leur argent; ne faut-il pas des préalables pour rassurer les banquiers et les inciter à s'intéresser au secteur? Certains acteurs avicoles ont reçu des sommes colossales des banques, mais du fait de la mauvaise gestion, ils n'arrivent pas à rembourser; pour certains, le contentieux est déjà au niveau des tribunaux; les banques vont elles continuer à perdre leur argent sans réagir?, certaines solutions peuvent être envisagées (voir recommandations)?

2/105 - Autres problèmes influençant la production

. la crise économique qui a baissé le pouvoir d'achat des consommateurs qui n'achètent plus les produits avicoles; ceci décourage les producteurs qui n'arrivent plus à écouler leurs produits;

. les importations des produits avicoles et surtout le matraquage de ces produits par ceux provenant du Nigéria;

. les importations du poisson congelé vendu à bas prix, détourne une bonne partie des consommateurs aux moyens limités.

3 - COMMERCE DES PRODUITS AVICOLES

3/1 - MODE DE VENTE DES PRODUITS AVICOLES

Les produits issus de l'aviculture moderne sont destinés à la vente; celle-ci concerne les produits à terme (oeufs et poulets), les reventes à l'état de poussins (concernent les éleveurs disposant d'une autorisation d'importation des poussins avec des quantités supérieures à leur capacité, ils revendent les surplus), les ventes forcées anticipées en prévision d'une maladie, d'une épidémie ou d'une défaillance financière; il y a aussi l'autoconsommation. Le poids du poulet à la vente est situé entre 1.7 et 2 kg en moyenne.

Certaines enquêtes ont montré les proportions de vente suivantes pour les poulets :

- 93.4 % de ventes normales,
 - 3.7 % de reventes,
 - 1.3 % de ventes forcées,
 - 1.6 % d'autoconsommation.
- pour les oeufs :
- 99.5 % de ventes,
 - 0.5 % d'autoconsommation.

Les ventes se font à la ferme et au marché.

. ventes à la ferme

Les clients de la ferme sont de trois groupes :

- le premier groupe est constitué des voisins en quête d'un, deux ou trois poulets, généralement pas plus de cinq sujets pour la consommation familiale;

- le deuxième groupe est constitué d'une part des personnes se préparant pour une manifestation donnée d'autre part des tenancières de "circuits" (une cinquantaine de sujets); ces deux types de clients recherchent généralement des prix un peu moins élevés que ceux du marché et la qualité; ils ont généralement un moyen de transport soit personnel, soit loué;

- le troisième groupe : ce sont des intermédiaires qui viennent acheter les poulets et les oeufs pour aller les revendre au marché, ces clients sont des habitués, des professionnels qui vivent de cette activité, ils achètent presque la totalité de la production quand il s'agit de petites fermes, ou une bonne partie (200/500) sujets pour les grandes fermes; il se pose toujours le problème de stockage des produits avant la vente au marché.

Les intermédiaires versent des acomptes aux éleveurs soit au moment du ramassage des produits, soit même avant ce ramassage pour aider l'éleveur à terminer la bande; il arrive même que l'intermédiaire prenne les produits à crédit ou les paye au comptant avant le ramassage. Dans la plupart des petites fermes, l'éleveur va vendre lui-même ses produits au marché car il se dit que l'intermédiaire bénéficie plus que lui, il utilise des moyens de transports propres ou loués pour atteindre le marché; les grandes fermes vendent leurs produits aux intermédiaires et aux transformateurs.

ventes au marché

Dans la plupart des marchés il y a des emplacements réservés à la vente des produits avicoles, surtout pour les poulets de chair, mais il n'est pas étonnant de rencontrer des jeunes gens qui avec des cartons, qui avec des brouettes, qui même tenant simplement les poulets (deux, cinq ou même dix à la fois) par les pattes, les proposant aux clients tandis que d'autres utilisent la malle arrière de leur véhicule comme comptoir de vente.

Le consommateur se penche de plus en plus vers le poulet conditionné; c'est ainsi qu'on peut de plus en plus acheter le poulet dans les grandes surfaces et les alimentations avec congélateurs; de même qu'il s'est développé un service de habillage et d'éviscération dans les principaux marchés de Yaoundé et de Douala, l'habillage se faisant soit manuellement avec de l'eau chaude, soit avec des petites machines déplumeuses, prestation rémunérée à raison de 100 à 200 fcfa le sujet.

Pour les oeufs, les revendeurs et revendeuses les vendent soit par alvéole, soit par unité; d'autres, ambulants chargent les alvéoles sur des pousse-pousse qu'ils écoulent à travers toute la ville. Il faut souligner que la presque totalité des échoppes vendent les oeufs.

3/2 - Mode de stockage des produits avant la vente

. au niveau de la ferme

les produits à terme continuent à être stockés à la ferme; en ce moment les problèmes qui se posent concernant surtout l'alimentation; des cas de maladies se signalent aussi à cause d'incessants entrées dans la ferme par tous ceux qui sollicitent l'achat des produits; c'est le cas précis des éleveurs négligents, plus préoccupés à rechercher le placement de ses produits arrivés à terme; les derniers sujets à être vendus le sont souvent dans un état déplorable.

Lorsque les produits ont été achetés par l'intermédiaire dont le retrait s'effectuera plus tard, celui-ci s'occupe de leur stockage (alimentation).

. chez l'intermédiaire

les produits attendant la vente sont souvent stockés chez l'intermédiaire dans un résidu quelconque, dans un carton, dans n'importe quel endroit pouvant les contenir, le séjour n'étant pas long et l'intermédiaire n'étant pas équipé, c'est juste pour une ou deux nuits. Les sujets reçoivent alors n'importe quoi allant du simple maïs aux restes de tout ce qu'un oiseau peut picorer. Au marché, les oiseaux sont entreposés dans de grands paniers, des cartons, des brouettes, des pousse-pousses, les malle-arrières des véhicules, et à même le sol, en attendant d'être vendus, parfois on leur donne des farines et le plus souvent une boîte servant d'abreuvoir est posé dans leur abri de fortune.

3/3 - Transformation des produits

Les oeufs sont vendus en grande partie frais ou alors transformés dans les pâtisseries et les glaceries.

Les poulets de chair vendus au marché ne subissent pas de transformation avant d'arriver chez le consommateur. La ménagère camerounaise reste encore attachée à transformer elle même son poulet il y aurait là une façon traditionnelle de couper les morceaux et une préservation de certaines parties nobles destinés à des consommateurs bien précis à l'exemple du gésier qui n'appartiendrait qu'au chef de famille et bien sûr interdit aux femmes; l'achat du poulet conditionné est récent et concerne les familles dites évoluées. Il y a aussi les interdits religieux; chez les musulmans par exemple, tout animal doit être saigné suivant certaines rites et par des personnes précises; pour respecter ces rites, il apparaît judicieux pour ces populations d'acheter des poulets sur pied et de les mettre à mort suivant ces traditions à moins de prévoir, comme c'est le cas des grandes tueries, un musulman pour égorger les poulets.

Cependant la consommation du poulet évolue, le nombre des poulets consommés par famille augmente, les familles qui les consomment le plus sont celles qui travaillent dans la semaine et qui le week-end s'approvisionnent; elles préfèrent prendre des poulets déjà conditionnés et les garder pour la semaine. C'est pourquoi des unités de transformation naissent avec des déplumeuses; ainsi il y a surtout la **Société de Transformation de la Volaille (STV)** située à Douala qui ne se contente pas seulement de déplumer mais aussi de conditionner les produits sous diverses présentations à savoir : le poulet PAC (moins les pattes, la tête et le cou), le poulet effilé (moins les viscères).

La STV est une société qui comprend une usine (700 millions de fcfa) et des bâtiments et équipements (300 millions). La société est située à Douala dans la zone de Youpwé; ses activités sont en gros la collecte des poulets, leur transformation et leur commercialisation (promotion, publicité, marketing,...).

La STV emploie 103 employés, la capacité de l'usine est de 10 millions de poulets par an (traitement de 2 500 poulets par heure avec deux chaînes); en 1990/1991 la STV n'aura transformé que 372 500 poulets.

La STV achète les poulets auprès de ses clients à 600 fcfa le kg. Pour faire le poulet PAC, il y'a une perte à l'usinage de 35 %, ce qui ramène le kg à 810 fcfa, tandis que pour le poulet effilé avec les pertes de 20%, le kg revient à 720 fcfa; le cartonnage et l'ensachage reviennent à 29.17 fcfa/kg, ce qui amène les prix de revient du kg du PAC et du poulet effilé respectivement à 839.17 et 749.17. A cela il faut ajouter les charges et la marge de l'entreprise. Finalement la STV vend le kg de poulet PAC à 1000 fcfa et le kg du poulet effilé à 925 fcfa. La STV produit aussi le poulet fumé à 1450 fcfa le kg.

Les pertes à l'usine sont de 0.13 à 0.20 %, le pourcentage des produits surclassés se situe autour de 0.30 %.

La STV a suivi certains élevages, elle est arrivée aux paramètres suivants :

- consommation moyenne : 4.39 kg pour 50 jours d'élevage,
4.88 kg " 53 "
- personnel : 1 volailler pour 8000 sujets avec abreuvoir automatique, tandis qu'avec des abreuvoirs manuels il faut 1 volailler pour 3000 sujets.

3/4 - Problèmes liés à la commercialisation

3/41 - inorganisation des circuits commerciaux

L'inorganisation des circuits de commercialisation découle de l'inorganisation même de la filière; en l'absence d'une bonne étude de marché, l'éleveur essaye de vendre ses produits partout où il peut et n'importe comment. Même si on peut dire que vendre des poulets est devenu un petit métier qui occupe une bonne partie des "sans emploi" en les détournant ainsi du banditisme, il faut constater que comme tous les petits métiers au Cameroun, cette activité se fait de façon anarchique.

3/42 - Oubli de l'aspect commercial dans les prévisions

Le souci de la plupart des éleveurs est de produire, mais ce qui se passe souvent c'est qu'il se retrouve avec des produits qu'il n'écoule pas facilement parce qu'il n'est pas seul sur le marché et surtout parce qu'il ne s'est pas préparé à les écouler. Il naît ainsi des problèmes d'entretien alimentaire en attendant la vente et sanitaires parce qu'on a fini de faire la prophylaxie prévue; ce qui arrive est que beaucoup d'élevages connaissent ainsi des mortalités parfois très grandes. Chez l'éleveur, le problème de stockage se manifeste principalement à ces deux niveaux et secondairement sur le plan du personnel qu'il doit continuer à payer.

Au niveau de l'intermédiaire, en plus des cas précédents, il faut ajouter le problème d'abri des sujets en attente de vente et/ou des invendus de la journée.

Chez l'intermédiaire, ou chez l'éleveur qui va vendre au marché il y a aussi le problème de transport des produits qui n'est pas approprié; certains exploitants utilisent les paniers, d'autres les malles arrières des véhicules, les brouettes ou simplement ils portent les sujets attachés par les pattes; faut-il souligner le stress que subit l'animal ?, stress accentué par les perturbations dans l'alimentation; il s'en suit souvent une dégradation de la qualité du produit; il en est de même pour les oeufs qui sont soumis à des températures élevées et variées, les rendant simplement impropres à la consommation.

4 - DEMANDE ET OFFRE DES PRODUITS AVICOLES

4/1 - ANALYSE DE LA DEMANDE

La demande des produits avicoles vient surtout des consommateurs locaux qui sont constitués par l'ensemble de la population. Celle-ci serait actuellement un peu de plus de 11 millions d'habitants (11 764 000) dont 41 % (4 824 000) résident en milieu urbain et 59 % en milieu rural (6 960 000). La répartition de cette population d'après le recensement de 1987 se présente ainsi qu'il suit :

Provinces	Pop. totale	Pop. urbaine	Pop. rurale
Adamaoua	495 185	178 644	317 451
Centre	1 651 600	877 481	744 119
Est	517 198	152 787	364 411
Extrême-Nord	1 855 695	366 698	1 488 997
Littoral	1 352 833	1 093 323	259 510
Nord	832 165	234 572	597 102
Nord-Ouest	1 237 348	271 348	966 000
Ouest	1 339 791	431 337	908 454
Sud	373 798	104 023	269 775
Sud-Ouest	838 042	258 940	579 102
TOTAUX 1987	10 493 655	3 969 153	6 524 502
Projection 1991*	11 764 000	4 824 530	6 939 469

* Le taux de croissance de la population utilisé est 2.9 %

Ce qu'on peut relever de ce tableau c'est l'accroissement de la population urbaine qui est passée de 37.82 % en 1987 à 41.01 % en 1991; quand on sait que c'est surtout cette population urbaine qui consomme les produits avicoles issus des fermes modernes, on comprend l'importance qu'il faudrait accorder à cette production. Les villes de Douala (984 000 hbts) dans le littoral et de Yaoundé (788 000 hbts) dans le Centre constituent d'une part, les lieux où sont localisées la plupart des exploitations modernes, d'autre part les grands centres d'écoulement. Il est à noter que la province de l'Ouest constitue un autre grand centre de production, mais une bonne partie de ses produits est écoulé à Douala et à Yaoundé.

Comme il a été relevé plus haut, la viande de poulet occupe une place importante dans le mode d'alimentation des Camerounais. Il y a eu une très grande évolution car d'utilisation essentiellement lors des cérémonies, la viande de poulet devient de plus en plus un mets banal au même titre que celle de boeuf. La prochaine enquête budget-consommation analogue à celle de 1983/1984 démontrera probablement cette thèse. En 1983/1984, l'enquête avait conclu que la consommation annuelle par habitant de la viande de poulet est 2 kg en milieu urbain et 1.2 kg en milieu rural; sur ces bases on se retrouve en 1991 à une demande de 9 649 t en milieu urbanisé et 8 328 t en milieu rural, soit un total de 17 974 t.

Au cours de la même enquête, la consommation d'oeufs en milieu urbain est en moyenne de 15 oeufs/habitant/an (soit un besoin de plus de 70 millions d'oeufs). Logiquement la consommation en milieu rural reste quant à elle négligeable puisque la plupart des oeufs produits dans ce milieu sont couvés.

4/2 - ANALYSE DE L'OFFRE

Le cheptel avicole est évalué à 14.000 têtes en 1991, ce chiffre ne stipule pas que c'est le nombre de sujets relevés au 30 juin 1991 ou bien c'est le nombre de sujets qui sont passés pendant les douze derniers mois; le personnel de terrain interrogé à ce sujet ne s'accorde pas non plus : pour certains, c'est le chiffre au 30 juin dans les élevages, pour d'autres, c'est le récapitulatif des 12 mois passés; il y a là matière à discussion et d'harmonisation.

Pour essayer de calculer l'offre, certaines hypothèses sont posées. On part de l'enquête sur l'aviculture dans la province du centre (NJAMEN et al.) qui a abouti à un effectif constaté au jour de l'enquête de 351 729 sujets dont 134 458 poulets de chair et 202 851 sujets pour la ponte toutes catégories confondues; on suppose que pour la chair les éleveurs passent 4 bandes en moyenne par an, soit 537 832 poulets de chair; s'agissant de la poule pondeuse, elle passe 18 mois dans la ferme, l'effectif à considérer est celle trouvée dans la ferme, soit 202 851 poules, le total de sujets est de 740 683 dont 72.61% chair et 27.38% ponte.

En 1991, les couvoirs ont produit 6 millions de poussins (voir tableau page 11) et il y a eu 507 000 poussins importés (voir étude privatisation SODEPA); si on considère une mortalité de 10% élevage suivi de manière approximative), le total de sujets produits en 1991 est de 5 856 300; faute d'autres éléments de calcul, les % obtenus lors de l'enquête avicole dans le Centre seront utilisés, cela donne pour :

- poules pondeuses : 1 603 455 dont la moitié pond avec un rendement de 140 oeufs par poule et par an (voir étude privatisation ONDAPB), on a une production de 112 241 846 Oeufs; si toute cette production était destinée à la population urbaine (4 824 530 hbts), on aurait une offre de 23 oeufs par habitant et par an. En comparaison avec la demande se chiffrant à 15 oeufs, cette offre paraît importante; mais une partie (non estimée) de la production d'oeufs est utilisée dans les pâtisseries, les glaceries et les industries d'ovoproduits.

de ce qui précède, il est difficile d'apprécier l'offre réel en oeufs à consommer par les ménagères.

- poulets de chair : 4 237 737, avec un rendement de 1.2 par sujet, la production est de 5 085 t, à laquelle il faut ajouter 10 % provenant du milieu traditionnel (Cf Etude privatisation ONDAPB du BDPA en 1991), ce qui donne un disponible total de 5 594 t, soit par habitant urbain un disponible de 1.12 kg par an.

Pour obtenir ces chiffres, il a fallu poser un certain nombre d'hypothèses; aussi, des études ultérieures, ciblées sur la consommation des oeufs dans les industries et pâtisseries, sur le pourcentage des poulets de chair par rapport aux pondeuses, sur la part des poulets du village dans la consommation urbaine, etc., permettraient d'avoir des données plus fiables sur l'offre et la demande.

5 - RECAPITULATIF DES PROBLEMES ET RECOMMANDATIONS

5/1 RECAPITULATIF DES PROBLEMES

5/11 - Problèmes au niveau de la production

a) - inorganisation des producteurs

Celle-ci se rencontre à tous les niveaux de la production: multiplicateurs, accoueurs, provendiers, éleveurs et même des distributeurs et fournisseurs de produits et matériels à usage vétérinaire. Elle est caractérisée par l'individualisme, chacun travaillant en vase clos, et ne s'intéressant aux autres que pour les espionner; il ne tient pas compte de ce qu'un autre exploitant possède déjà; le promoteur semble ne suivre que les conseils des fournisseurs étrangers plus soucieux de placer leurs équipements que de leur rendement. La conséquence est que le Cameroun se retrouve avec une capacité de production effective en poussins d'un jour de près de trois fois supérieure à la production réelle, et malgré cette capacité de production, les accoueurs continuent presque tous à importer des poussins quand bien même ils produisent des oeufs à partir de leur ferme de multiplication; ils sont parfois obligés d'incinérer les invendus de poussins; ceci augmente les charges financière des exploitations; il se trouve que dans certaines zones il manque des produits avicoles (oeufs frais dans les zones septentrionales) alors que dans d'autres il y a cette impression de surproduction; les jugements un peu trop hâtifs des éleveurs à l'endroit des provendiers et des accoueurs, les injustices des grossistes vis à vis de certains éleveurs, etc... montrent les conséquences de cette inorganisation car si ces éleveurs étaient organisés, les prix seraient sensiblement les mêmes dans un périmètre donné.

b) - mauvaise gestion des exploitations

La mauvaise gestion qui porte aussi bien sur l'aspect technique que sur le plan financier semble découler de l'amateurisme et du manque de professionnalisme. Elle se caractérise par la mauvaise conception des infrastructures et des équipements, l'inorganisation dans l'approvisionnement des intrants, la non observation des règles de prophylaxie, l'emploi d'un personnel non qualifié et non intéressé aux problèmes avicoles, la non tenue des documents d'exploitation, la non association des services compétents du MINEPIA à la conception des exploitations, les études de marché n'ayant pas de rapport avec la réalité du pays, etc..; la conséquence est le fort taux de mortalité dans les élevages, un manque à gagner chronique, ce qui entraîne l'interruption de l'activité après vente d'une bande.

c) - le coût très élevé des intrants de base

C'est le cas particulier du maïs entrant à plus de 60 % dans l'alimentation de la volaille; la production intérieure est insuffisante du fait de la concurrence humaine et de la transformation industrielle; la conséquence est que le maïs est en grande partie importé à des prix équivalant au double du prix normal.

du maïs, ceci est paradoxal pour un pays comme le Cameroun qui présente de grandes potentialités en production de maïs alors même que l'exemple de la Société MAISCAM qui semble réussir dans la production de maïs devrait servir d'exemple.

Outre le maïs, le Cameroun importe du soja et des concentrés; c'est aussi un paradoxe quand on connaît les énormes potentialités qu'il y a dans ce pays dans la production de ces intrants alimentaires; beaucoup d'ingrédients entrant dans la fabrication du CMAV, à l'exemple de la farine d'os et celle de sang sont produits sur place.

5/12 - Au niveau de la commercialisation

On observe également une inorganisation des acteurs qui sont pour la plupart des "débrouillards" et qui ne voient que le produit et l'argent qu'il leur apporte. Ils n'ont pas une vue claire des conditions à remplir pour faire un bon commerce telles qu'assurer un bon stockage des produits, un bon transport de ces produits, présenter un bon produit au consommateur, une bonne répartition géographique, etc...; ils n'assimilent pas le commerce des produits avicoles au commerce d'autres produits; la conséquence est le mauvais état des produits à la vente, les mortalités au cours de la commercialisation, l'abondance ici et la pénurie là.

5/13 - Sur le plan des rapports avec le MINEPIA

La profession est presque entièrement entre les mains des privés, mais les services de l'Etat ont le devoir d'informer, d'encadrer et de suivre l'activité sur le plan macro-économique. Seulement, comme il a été relevé plus haut, l'exploitant avicole est trop individualiste, il ne se présente auprès des services de l'état (MINEPIA principalement) que lorsqu'il sollicite un service, quand il a déjà des problèmes; lorsqu'il a obtenu ses autorisations et son crédit, il ignore les services publics dans la conception du projet, dans l'approvisionnement de l'exploitation en intrants, dans la gestion.

D'un autre côté, il faut souligner le désintéressement des agents de l'Etat au suivi des exploitations avicoles; ils ne se présentent que lorsqu'il faut percevoir une taxe ou autre chose que le bon suivi; il existe ainsi des tensions entre agent de l'état et exploitant avicole même s'il faut souligner les circonstances atténuantes dont bénéficie l'agent de l'état sans moyens lui permettant de se rendre auprès des élevages dont il ignore souvent l'existence. Un autre problème qui se pose se rapporte à la collecte des données statistiques dont la qualité est discutable; l'agent chargé de le faire se trouve tellement démuné en moyens de déplacement que les données souvent contenues dans son rapport ne sont pas/ou difficilement exploitables.

5/2 - RECOMMANDATIONS

Elles sont en rapport avec les problèmes rencontrés.

5/21 - L'organisation des exploitants avicoles

Elle est nécessaire et présente des avantages multiples pour une bonne harmonisation de la profession et pour la solution des problèmes dûs au désordre évoqués plus haut. Des tentatives d'organisation ont été envisagées, mais toutes buttent sur un seul point, celui de la structure d'animation; la profession est presque entièrement privatisée au point que l'état n'envisage plus se mêler des problèmes d'organisation; des reproches sur sa trop grande ingérence dans le secteur privé lui étant faites; d'un autre côté, les éleveurs n'arrivent pas à s'entendre et se regrouper; on note beaucoup plus des problèmes de personnes.

L'autre problème qui se pose est le type même de regroupement; certains penchent sur le syndicalisme, d'autres sur la coopération, et pourquoi pas tous les deux ? Chaque type ayant ses avantages et l'un n'excluant pas l'autre.

La coopération peut résoudre les problèmes techniques de la profession portant sur l'approvisionnement en intrants, la commercialisation des produits en s'assurant d'une bonne couverture spatiale à l'intérieur du pays comme à l'extérieur car pendant qu'il y a abondance des produits quelque part, il en manque ailleurs; l'aval d'un groupe étant nécessaire pour l'obtention d'un crédit à la production, la coopérative peut non seulement avaliser ses adhérents, mais aussi négocier ce crédit pour avoir un bon taux d'intérêt; elle peut également négocier les prix pour l'achat des intrants, peut se doter des silos et stocker du maïs pour ses adhérents et le leur céder de façon régulière.

Le syndicalisme quant à lui défend surtout les intérêts à caractère politique.

Pour arriver à se regrouper, l'état ne doit pas se soustraire complètement et ne doit pas non plus installer une structure étatique ni se substituer aux éleveurs mais simplement les éduquer. En effet il devrait inciter, canaliser les coopératives, être présent au départ et en sortir au fur et à mesure que les exploitants eux-mêmes pénètrent l'affaire. Certaines des structures de l'état, à l'instar de la Chambre d'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et des Forêts pourraient bien jouer ce rôle de canalisateur de ce mouvement de regroupement.

L'organisation des aviculteurs améliore leurs relations avec des institutions financières (assurances, banques, ...); seulement il faudrait éviter de créer une superstructure englobant tout le monde, du multiplicateur à l'éleveur en passant par les accouveurs et les provendiers; il faudrait à la base des petits regroupements par spécialités de filière, petits regroupements pouvant se rencontrer régulièrement pour échanges de vues et pourquoi pas former une sorte de fédération?

5/22 - La formation

Elle est l'un des avantages de l'organisation des aviculteurs, car il est plus facile de s'adresser à un groupe qu'à des individus chacun à son tour. La formation est nécessaire pour éviter l'amateurisme; elle permet aux bénéficiaires d'avoir des notions de gestion indispensables pour une bonne exploitation.

La formation se fera par région, par thème et par groupe et concernera aussi bien les discussions en salle que les visites sur le terrain. Elle sera animée par des professionnels sur des aspects concrets relatifs à leur profession.

5/23 - Encourager la production des intrants alimentaires

Il s'agit ici principalement de la production du maïs qui est l'intrant le plus important et le plus onéreux de l'aliment. Tout en poursuivant la politique actuelle d'encouragement de la production traditionnelle, il faudrait passer à une échelle supérieure en apportant un soutien aux agriculteurs et surtout en assurant la commercialisation qui ne peut mieux se faire qu'à travers un regroupement des utilisateurs. En même temps qu'on encourage la production et la commercialisation du maïs chez le petit exploitant, de grandes structures à l'instar de MAISCAM peuvent être envisagées avec le concours des hommes d'affaires à qui il faut bien expliquer le problème à l'aide des études bien montées, réalistes et adaptées à l'environnement camerounais.

5/24 - La spécialisation

On constate que certains professionnels de la filière veulent tout embrasser : la production des poussins, la provenderie, l'élevage, la vente des produits et matériel à usage vétérinaire et même la transformation pour avoir à eux seuls toutes les marges bénéficiaires; c'est trop et égoïste et ça pose les problèmes de gestion soulevés plus haut; une spécialisation s'avère nécessaire; si on peut faire la multiplication et la production des poussins, c'est déjà bien; ajouter la provenderie commence à être un peu trop; y adjoindre l'élevage pose le problème de transformation et de conservation des produits donc entraîne encore des problèmes divers; il serait recommandable que les gens se spécialisent.

5/25 - Amélioration des relations avec les services publics

Le personnel du MINEPIA devrait être le plus souvent consulté dans la mise en place des structures avicoles; lui-même devrait se montrer plus réceptif et manifester une curiosité scientifique à l'endroit de la profession et non n'intervenir que pour la collecte des taxes. Il est vrai que les moyens manquent aux agents MINEPIA pour qu'ils accomplissent mieux leur travail de routine (tourné de routine,...); il faudrait que les professionnels prennent l'initiative de contacter les services compétents en cas de besoin.

5/26 - La conquête des marchés extérieurs

La livraison de 200 000 oeufs à couvrir en Côte d'Ivoire par AGROCAM, les ventes d'oeufs de consommation dans les marchés frontaliers centrafricains montrent que le marché extérieur existe. Ce qu'il faudrait faire c'est de bien l'étudier et de compléter l'étude par celle portant sur l'offre réelle afin de dégager l'excédent réel de la production qui pourra être destiné au marché extérieur source de devises.

4/6

5/27 - La création d'un laboratoire d'analyse

la nécessité d'avoir un laboratoire d'analyses des intrants et les produits à terme s'avère hautement nécessaire pour la promotion de la filière.

5/28 - Vulgarisation et valorisation des produits locaux

L'Etat doit redéfinir la politique de recherche avicole dans les instituts (financement, mesures incitatives, privilège des thèmes rapidement mis en pratique, etc...); en aval s'assurer de la vulgarisation effective de cette recherche.

S'agissant des ingrédients locaux (coquillages, palmiste, poudre d'os, farine de poisson, etc...), il faut promouvoir leur incorporation dans les CMAV destinés à la complémentation de l'alimentation de la volaille.

5/29 - Financement du secteur avicole par les banques

Il s'agit ici de susciter la confiance des institutions financières vis à vis du secteur avicole. Pour ce faire, une bonne organisation est un des préalables afin que les assureurs s'y manifestent favorablement, condition sine qua none pour gagner de crédibilité et de solvabilité auprès des banques.

CONCLUSION

Au terme de chaque étude, on se demande toujours si on a répondu aux préoccupations contenues dans les termes de référence (TDR); à cette question et en ce qui concerne la présente étude, on est tenté de dire en gros oui. Oui parce que les TDR demandaient de faire une sorte de bilan-diagnostic de la filière avicole décrivant la situation actuelle de la profession avicole, en dégagant les problèmes qui se dressent à l'encontre de son évolution, en proposant des solutions.

Une préoccupation de taille à laquelle l'étude semble ne pas avoir répondu profondément pourrait être la recherche des marchés extérieurs où nos produits avicoles pourraient nous faire entrer des devises; au stade actuel, il est encore très tôt d'être plus profond car nos marchés frontaliers sont encore en cours de création; de plus ceux qui écoulent leurs produits à l'extérieur sont avares en informations; une étude plus appropriée sur ce sujet s'avère très opportune.

L'importation des produits avicoles congelés, par suite de la taxation a diminué et ne constitue plus une grande menace pour les producteurs. Par contre la baisse du pouvoir d'achat des ménages, consécutive de la crise économique influe défavorablement sur la consommation des produits avicoles à tel point que les quelques ménagères interrogées au cours des enquêtes condamnent la diminution des importations de la viande congelée qui leur revenait moins chère. Une réplique à cette idée pourrait venir des producteurs qui devraient baisser les prix des produits; pour baisser ces prix, il faut baisser les coûts de production, baisser les prix de maïs, produire plus de maïs, etc...

L'organisation et la formation des exploitants avicoles, la baisse des coûts de maïs semblent être le passage obligé pour la promotion de l'aviculture camerounaise.

Les auteurs n'ont pas la prétention d'avoir cerné tout le problème, d'autres études de filière avec plus de moyens et de temps sont nécessaires, elles permettront certainement d'avoir une idée beaucoup plus claire sur le secteur national de l'aviculture au Cameroun

R E F E R E N C E S B I B L I O G R A P H I Q U E S

AGBEDE G., DEMEY F., BELL J. G.,

Prévalence de la maladie de New castle dans les élevages traditionnels de poulets du Cameroun, CUDS, Département des Productions Animales. Dschang, 1989.

AMAYENE P.,

Comparaison de quelques paramètres de reproduction et de croissance des poulets locaux du Cameroun à ceux de la race RHODE ISLAND RED, Mémoire en vue de l'obtention du Diplôme d'Ingénieur Agronome au CUDS. Dschang, 1991.

BDPA-SCETAGRI,

Etude préparatoire à la privatisation de l'ONDAPB, 1991

CHAMBRE D'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DES FORETS,

Etudes sur les coûts de production de cacao, café robusta et arabica, banane plantain, viande de boeuf, viande de porc et volaille. Yaoundé, 1983.

DJOUKAM J., A. TEGUIA

Typologie des élevages avicoles semi-intensifs dans la province de l'Ouest, Rapport technique N°1. CUDS, Département des Productions Animales. Dschang, 1991.

KUITCHE J.,

Etude des structures d'approvisionnement en poussins d'un jour et en aliments pour poulets de chair dans la province de l'Ouest, Mémoire en vue d'obtention du Diplôme d'Ingénieur Agronome. CUDS. Dschang, 1986.

NJAMEN et al, MINEPIA/DEPF

Programme de recensement de l'Elevage et des Pêches, Recensement avicole dans la province du Centre. Yaoundé, 1987.

NJOUMESSI Marc,

Etude des coûts de production des poulets de chair dans le département de la Menoua, Mémoire de Maîtrise en Sciences Economiques. Université de Yaoundé, Faculté de Droit et Sciences Economiques, Département des Sciences Economiques. Yaoundé, 1986.

OMAM P.,

Contribution à l'étude de la filière de poulets de chair produits à BAFOU (Dschang), Mémoire en vue de l'obtention du Diplôme d'Ingénieur Agronome, CUDS. Dschang, 1989.

OMBEDE OHANDJA (Dr. Vét.), DPEPIA du Centre

Discours prononcé lors de l'ouverture de la réunion des aviculteurs dans le département du Nyong et Sô. Mbalmayo, 1991.

TELEU NGANDEU E.,

Quelques normes et techniques d'élevage des pondeuses d'oeufs de consommation, présentées lors de la réunion des aviculteurs du département du Nyong et Sô. Mbalmayo, 1991.

VANCOPPENOLLE R.,

Projet de Développement de l'Elevage Porcin et Avicole dans les provinces de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Nord-Ouest. ONDAPB/MINEPIA. Bafoussam, 1990.

WYETH W. Peter

Policy analysis matrices and Arabica coffee in Cameroun; Jan. 1990

ZONTSOP (Mme),

Utilisation de la levure de bière séchée comme source de protéines dans l'alimentation des poulets de chair de souche améliorée, Mémoire en vue de l'obtention du Diplôme d'Ingénieur Agronome, CUDS. Dschang, 1991.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE
DE L'ELEVAGE, DES PECHES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY
OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES

CAMEROON AGRICULTURAL POLICY AND PLANNING PROJECT

ETUDE DU SECTEUR NATIONAL DE L'AVICULTURE AU CAMEROUN

LA MATRICE DE L'ANALYSE DE LA POLITIQUE

AVICOLE

Coordination et Animation

Simplex BATIMBA
Ingénieur Agronome Zootechnicien
Analyste des Projets Agricoles

Mars 1992

La matrice de l'analyse politique, usuellement appelée en anglais PAM (Policy Analysis matrix), est un ensemble d'opérations permettant d'évaluer les effets de la politique et les fluctuations du marché sur les intrants, les ressources internes d'une ferme (travail, terre,..) et les extrants. Elle permet d'agencer, en termes de prix économiques et prix de marché, les revenus gagnés et les coûts de production sur une unité donnée, étant entendu que :

- revenu = quantité produite x prix de vente,
- coût = quantité de chaque intrant x prix d'achat.

La différence entre les deux termes permet de voir les effets des taxes et des subventions qui sont la conséquence des décisions des politiques gouvernementales.

Le format de la PAM se présente ainsi qu'il suit :

	REVENUS	COUTS		PROFITS
		Intrants	Facteurs internes	
Prix du marché	A	B	C	D
Prix économiques	E	F	G	H
Divergence	I	J	K	L
Profits financiers	$D = A - (B + C)$			
Profits économiques	$H = E - (F + G)$			
Transfert des extrants	$I = A - E$			
Transfert des intrants	$J = B - F$			
Transfert des facteurs	$K = C - G$			
Transferts nets	$L = D - H \text{ ou } I - (J + K)$			

L constitue l'impact de l'ensemble des interventions gouvernementales. Ainsi, si le gouvernement baisse le prix au producteur en dessous de son coût économique, le profit du producteur sera bas, par contre une subvention au producteur permet d'augmenter son profit.

Des ratios permettent de compléter cette analyse. Il s'agit principalement des ratios suivants :

- RATIO DE SUBVENTION AU PRODUCTEUR (SRP) = L/E ; si ce ratio est négatif, c'est à dire L négatif, cela voudrait dire que la subvention équivaut à une taxe.

- COEFFICIENT DE PROTECTION NOMINALE (CPN), il peut se calculer sur un extrant ou un intrant; pour un extrant la formule est A/E , le coefficient indique l'effet de la politique sur l'extrant, s'il est supérieur à 1, cela veut dire que le prix du marché est supérieur au prix économique, c'est celui que le fermier reçoit en l'absence de toute politique de distortion; pour un intrant, la formule est B/F , si le coefficient est inférieur à 1, cela veut dire que les prix de marché payés par le fermier sont inférieurs aux prix qu'il aurait dû payer en l'absence de toute politique.

- COEFFICIENT DE PROTECTION EFFECTIVE (CPE) = $(A - B)/(E - F)$, si ce coefficient est supérieur à 1, cela veut dire que le fermier est motivé à cause de la subvention du gouvernement.

- COEFFICIENT DU COUT DE LA RESSOURCE INTERNE (CRI) :

Ce coefficient permet de mesurer l'efficience ou l'avantage comparatif d'une production donnée. Sa formule est la suivante :

$$CRI = (\text{Coût du travail} + \text{Capital}) / (E - F)$$

Si la terre est clairement identifiée, la formule devient:

$$CRIb = (\text{Coût du travail} + \text{Capital} + \text{Coût de la terre}) / (E - F).$$

En ce qui concerne la production avicole, comme le montre les tableaux qui vont suivre, l'activité semble rentable.

A B S T R A C T

The Policy Analysis Matrix (PAM) facilitate the evaluation of the policy effects and market failures on tradable inputs, domestic resources and outputs. It allows to lay out, in terms of financial and economic prices, the revenues gained and the costs incurred in producing a given unit. The formulae are as the followed

revenue = output price x quantity produced
cost = amont of each input x appropriate cost

The differences between the two results sets of revenues and the costs can, in general be attributed to subsidies or taxes, these items are the consequences of government policy.

The PAM format is shown below

	REVENUE	COSTS		PROFITS
		Tradable Inputs	Domestic Factors	
Private prices	A	B	C	D
Social prices	E	F	G	H
Divergence	I	J	K	L
Private profits	$D = A - (B + C)$			
Social profits	$H = E - (F + G)$			
Output tranfers	$I = A - E$			
Input transfers	$J = B - F$			
Factor transfers	$K = C - G$			
Net tranfers	$L = D - H$ or $I - (J + K)$			

The net impact of all government interventions taken is shown in L. If the government sets producer prices below thier economic level, that would lower farm profits; on the other hand, a subsidy on tradable input taken alone would raise farm profits.

Some useful ratios that complete this analysis are :

- SUBSIDY RATIO TO PRODUCERS (SRP) : L/E , shows the impact of government subsidies;

- NOMINAL PROTECTION COEFFICIENT (NPC) : it is used to compare the impact of private commodity prices and the social commodity prices, it can be used to compare the impact of government policy (or market failures) between different crops.

The formula for NPC on tradable outputs is A/E

The formula for NPC on tradable inputs is B/F

- EFFECTIVE PROTECTION COEFFICIENT (EPC) : $(A - B)/(E - F)$, it is a more complete measure of incentives to farmers; an EPC greater than 1 indicates positive incentives of commodity policy (a subsidy to farmers) whereas an EPC less than 1 shows negative incentive effects (a tax on farmers).

- DOMESTIC RESOURCE COST COEFFICIENT (DRC) : it measures the efficiency or a comparative advantage of a crop production. The formula is : $DRCa = (\text{Labor cost} + \text{Capital})/(E - F)$. If the land is clearly identified, the formula is :

$$DRCb = (\text{Labor cost} + \text{Capital} + \text{Land cost})/(E - F)$$

The main result in poultry production is that the activity is fruitful.

L'ELABORATION DU " PAM " EN AVICULTURE

1 - GENERALITES SUR LE BUDGET DE LA FERME

L'élevage avicole moderne sur lequel il est possible d'avoir des données fiables est exploité pour deux productions : la chair et l'oeuf. L'obtention de ces deux produits demande qu'on fasse des investissements et qu'on exploite certains intrants :

11 - Coûts d'investissements

Ils portent sur :

- . l'acquisition du terrain,
- . l'acquisition des infrastructures,
- . l'acquisition du matériel

12 - Coûts d'exploitation

Ils portent sur :

- . le poussin,
- . l'aliment,
- . le médicament,
- . le personnel,
- . le chauffage,
- . les autres charges qui sont surtout l'entretien et le fonctionnement. Mais si on se situe au niveau de la ferme, ces autres charges sont nulles.

Les diverses composantes d'un budget de ferme sont :

- les intrants (poussin, aliment, médicament, ...);
- les facteurs de production (terre, travail, capital);
- les extrants (poulet de chair, oeuf)
- les prix des intrants et des extrants.

2 - LES INTRANTS DE L'AVICULTURE

Ils comprennent :

21 - Le poussin

Il est soit produit sur place, soit importé; mais son coût du marché ne diffère pas quelque soit son origine.

Le nombre de poussins est fonction de la taille de la ferme ou plus précisément de sa capacité.

On va considérer 3 types :

	Chair	Ponte
. taille moyenne observée (1)	1000	500
. taille optimum semi-moderne (2)	3000	3000
. taille minimum industrielle (3)	5000	5000

Les types 1 et 2 peuvent écouler leurs produits dans les marchés tandis que le type 3, pour écouler ses produits devrait s'adresser à la transformation industrielle.

Les poussins sont vendus avec un surplus de 2%, la mortalité est de 10% en petit élevage et 5% en élevage bien suivi. La moyenne à considérer est de 8% pour la chair et 10% pour la ponte.

22 - L'aliment

L'aliment en aviculture (comme d'ailleurs en élevage en général) constitue le poste le plus onéreux du budget de la ferme. La quantité d'aliment à donner dépend entre autres facteurs, de la durée d'exploitation. Ainsi :

- pour le poulet de chair produit à 50 jours, il faut en moyenne 4.5 kg par sujet;

- pour la poule pondeuse, après 10 semaines d'élevage, 11 semaines de stade poulette, elle pond pendant environ 12 mois, il faut en moyenne 50 kg d'aliment.

La formule alimentaire retenue (celle de l'ONDAPB) est la suivante :

Aliment	Poulet chair		Pondeuse	
	%	qté (kg)	%	qté (kg)
maïs	67	2.68	60	30
tourteau de coton	23	0.92	14	7
son	-	-	10	5
coquillage	-	-	8	4
CMAV * (10%)	10	0.40	8	4
TOTAL	100	4.00	100	50

* Composé minéral, azoté et vitaminé.

La fabrication de l'aliment exige une certaine technicité qui n'est pas souvent donnée à tout éleveur; aussi cette tâche est-elle laissée aux vrais professionnels qui fabriquent cinq (5) types d'aliments communément appelés **provendes** en aviculture :

- pour le poulet de chair, il y a :

. la provende chair : distribuée pendant les quatre premières semaines; la consommation moyenne par sujet pendant cette période est de 1.5 kg;

. la provende finition : distribuée pendant le reste de l'élevage, environ 3 semaines; la consommation moyenne est de 3 kg par sujet;

- pour la poule pondeuse, on rencontre :

. la provende élevage ponte(10 semaines) : la consommation est de 2.49 kg par sujet;

. la provende (ou aliment) poulette(11 semaines) : la consommation est de 5.32 kg environ par sujet;

. la provende (ou aliment) ponte(environ 12 mois) : la consommation moyenne par sujet est de 42.19 kg.

23 - Le médicament

Il sert surtout à la prophylaxie qui est aussi fonction de la durée de l'exploitation. Le tableau ci-après résume la prophylaxie à appliquer pour chaque exploitation.

Durée (J)	Type de produit	Chair	Ponte
0	Désinfectant (pédiluvre)	+	+
0 - 4	Antistress	+	+
	Vaccin New-Castle	+	+
	Vaccin bronchite infectieuse	-	+
	Antistress	+	+
4 - 10	Vitamines	+	+
10	Vaccin Gumboro	+	+
	Antistress	+	+
14	Déparasitage interne	+	+
	Ectoparasite	+	+
21	Rappel vaccin New-Castle	+	+
	Rappel vaccin Gumboro	+	+
	Antistrss	+	+
24	Anticoccidien	+	+
30	Vitamines	+	+
42	Rappel vaccin New-Castle	+	+
	Antistress	+	+
	Arrêt traitement Chair		
42	Rappel vaccin bronchite inf.	-	+
60	Vaccin variole	-	+
	Antistress	-	+
75	Déparasitage interne	-	+
90	Anticoccidien	-	+
105	Vitamines	-	+
150	Rappel vaccin New-Castle	-	+
	Antistress	-	+
	Entrée en ponte		
210	Rappel vaccin New-Castle	-	+
	Antistress	-	+
	En cours de ponte		
	2 déparasitages internes	-	++
	2 anticoccidiens	-	++
	2 vitamines	-	++

En résumé :

Produits en nombre unités et en qté	Chair		Ponte	
	nb	qté	nb	qté
Désinfectant	7	0.05	126	0.8
Antistress/100 sujets	5	0.35	8	1.8
Vaccin New-Castle	3	3	5	5
Vaccin Gumboro	2	2	2	2
Vaccin bronchite infectieuse	-	-	2	2
Vaccin variole	-	-	1	1
Vitamines/100 sujets	2	0.7	5	1.75
Anticoccidien/100 sujets	1	0.35	4	1.4
Déparasitage interne/100 sujets	1	0.35	4	1.4

3 - LES FACTEURS DE PRODUCTION

Il comprennent la terre, le travail et le capital.

31 - La terre

La plupart des fermes se trouvent autour des grandes agglomérations de Douala et de Yaoundé. Les éleveurs sont dans leur grande majorité des allogènes qui ont acheté le lopin de terre sur lequel ils pratiquent leur élevage. Les petits élevages de 1000 sujets ou moins se trouvent le plus souvent construits dans le reste du terrain ayant servi à la construction le logement principal. On peut dans ce cas négliger son coût. Les élevages comprenant un effectif de 3000 sujets au moins sont construits sur des espaces appropriés dont la surface moyenne est de 1000 m²; dans les banlieux des grandes villes où on trouve ce type d'élevage, le coût moyen du m² est de 1500 fcfa.

Le plus souvent le terrain est acheté avant que ne débute l'exploitation. On peut soit l'incorporer dans les coûts, soit le laisser, mais nous choisissons de l'incorporer en le payant avec le capital, c'est un choix qui reflète ce que nous avons pu observer lors de nos missions sur le terrain à savoir que les éleveurs empruntent de l'argent pour l'achat du terrain et la mise en place des infrastructures.

32 - Le travail

La main d'oeuvre en aviculture est dans la plupart des cas familiale. Cependant on note de plus en plus que les propriétaires des élevages recrutent des volaillers en plein temps pour accomplir le travail de la ferme qui consiste principalement à donner l'aliment, l'eau, le médicament et à nettoyer le matériel et les poulaillers; de plus en plus, il est fait appel au personnel ayant suivi un stage dans une station d'élevage. (coût : 25 000 fcfa/mois)

Autre type de personnel souvent recruté est le gardien des lieux. (Coût : 15 000 fcfa/mois)

A moins de 500 sujets, c'est l'élevage familial; pour des effectifs inférieurs à 3000 sujets, on rencontre généralement un volailler/gardien; de 3000 à 5000, il est fait appel à un volailler et à un gardien.

33 - Le capital

Il sert à acquérir le terrain, les infrastructures et le matériel.

Les infrastructures comprennent surtout les poulaillers, le magasin, etc... Presque partout, les infrastructures (poulailler) sont en matériel semi dur, leur durée de vie est estimée à 10 ans maximum. On évalue le m² à 15 000 fcfa et si on admet qu'il faut 10 sujets/m², on peut considérer ce qui suit :

	Terrain	Infrast.	Matériel	Total
Chair				
1000 sujets	-	1500000	150000	1650000
3000 sujets	1500000	4500000	450000	6450000
5000 sujets	1500000	7500000	750000	9750000
Ponte				
500 sujets	-	750000	75000	825000
3000 sujets	1500000	4500000	450000	6450000
5000 sujets	1500000	7500000	750000	9750000

Pour la chair, on peut élever 4 bandes /an au minimum, chaque bande peut donc rembourser 4% du capital (crédit).

Pour la ponte, il faut 18 mois pour élever une bande, afin de respecter les conditions de remboursement de 20 % par an, une bande peut rembourser 30 %

Le matériel représente environ 10 % du coût des infrastructures, il comprend surtout le matériel d'élevage (abreuvoirs, mangeoirs, seaux, etc...)

Le capital est souvent un crédit à rembourser. Nous considérons un taux de remboursement annuel de 20% .

4 - LES EXTRANTS DE L'ELEVAGE AVICOLE

Les produits obtenus en aviculture sont: le poulet de chair et l'oeuf.

41 - Le poulet de chair

Les données de l'exploitation du poulet de chair sont :

- durée de l'élevage : 50 jours,
- quantité d'aliment consommé : 4.5 kg,
- poids en fin d'élevage : 1.8 kg

42 - L'oeuf de consommation

Les données suivantes sont disponibles :

- élevage poussin : 2 mois,
- élevage poulette : 3/4 mois,
- poule pondeuse : 12 mois de ponte,
- quantité d'aliment consommé : 50 kg,
- nombre d'oeufs pondus : 230/an

43 - La poule de réforme

C'est celle obtenue après la ponte, elle est souvent prisée par le consommateur qui trouve en elle une chair plus ferme que celle du poulet et son goût serait plus exquis.

5 - LES PRIX DES INTRANTS ET DES EXTRANTS

On prend en considération ici le prix du marché et le prix économique.

Les prix pratiqués dans les marchés sont fixés le plus souvent par la réglementation, ils contiennent l'ensemble des interventions des politiques (taxes diverses, impôts, etc...).

Les prix économiques sont prix CIF + transport; ceux qui vont suivre sont les prix économiques à Douala.

51 - Les coûts des intrants

	<u>Prix marché</u>	<u>Prix écon.</u>
- <u>poussins</u> (FCFA/sujet)		
. poussin chair	240/250	150
. poussin ponte	340/350	250
- <u>aliment</u> (FCFA/Kg)		
. Chair D.	148	
. Chair F.	138	
. Elevage Ponte	128	
. Aliment Poulette	113	
. Aliment Ponte	123	

(Coût des aliments SPC dans la ville de Yaoundé)

- <u>médicament</u> (unité/cycle)		
. désinfectant (l)	4050	2660
. antistress (gr)	1.75	0.9
. vaccin New-Castle (dose)	1.8	0.8
. vaccin Gumboro (dose)	1.74	0.4
. vaccin bronchite (dose)	4.64	1.5
. vaccin variole (dose)	2.32	1.1
. vitamines (gr)	12	9
. anticoccidien (gr)	14.4	10
. déparasitage interne (gr)	7.9	4.08

Le conditionnement des vaccins est fait pour 1000 sujets, en conséquence, le coût du vaccin est le même pour 1000 et 500 sujets.

Les prix économiques ont été difficiles à obtenir, parce que les opérateurs ne veulent pas les communiquer et aussi parce que la plupart des intrants sont produits sur place. Une étude supplémentaire est nécessaire. Faute de les avoir, l'étude a repris à leur place, les prix de marché.

52 - Les prix des extrants

Ils ne comprennent que les prix du marché, l'ensemble des produits avicoles est vendu sur place au Cameroun.

a) - poulet de chair (fcfa/pièce)

. type 1 :	1500
. type 2 :	1300
. type 3 :	1200

b) - poule pondeuse

1500 la pièce

c) - oeuf de consommation (fcfa/oeuf)

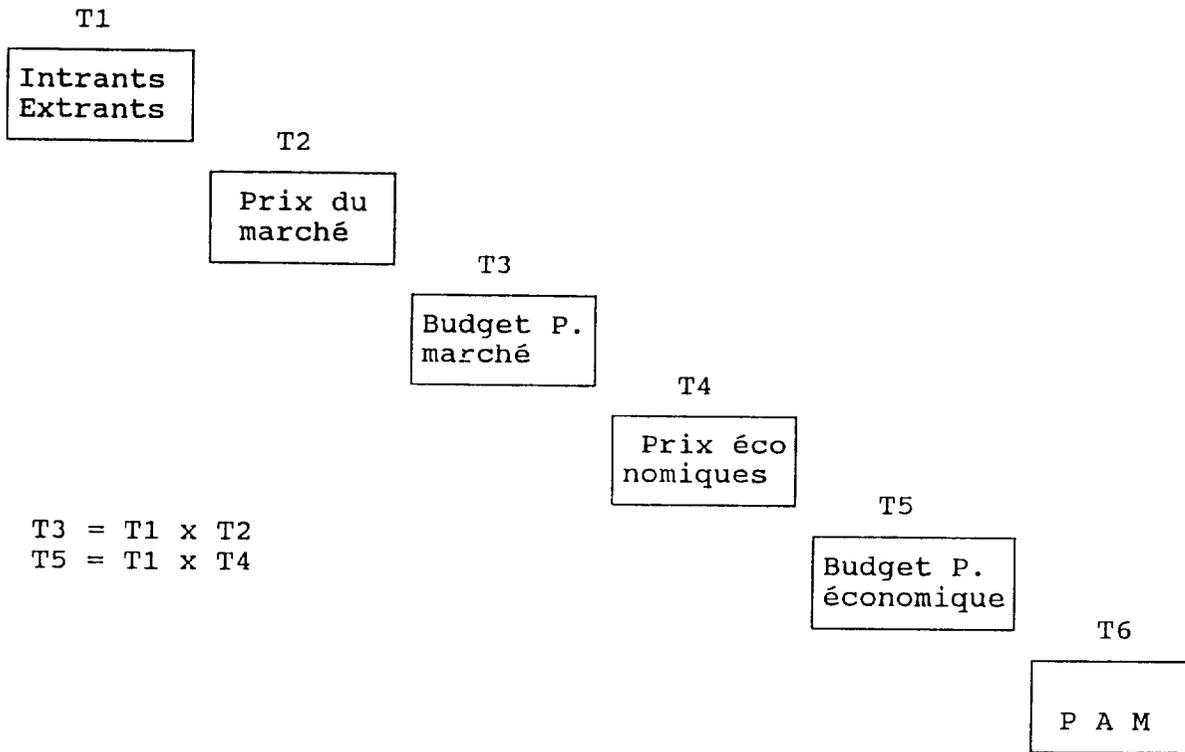
. type 1 :	40
. type 2 :	37
. type 3 :	35

6 - CONSTRUCTION DU PAM

Il comprend 6 tableaux :

- tableau (T1) des intrants et des extrants,
- tableau (T2) des prix du marché,
- tableau (T3) du budget de la ferme à partir des prix du marché,
- tableau (T4) des prix économiques,
- tableau (T5) du budget de la ferme à partir des prix économiques,
- tableau du PAM

Sous la forme informatisée, les divers tableaux se présentent de manière suivante :



T1 = I - E Production avicole au Cameroun

Quantites	CHAIR			PONTE		
	1000	3000	5000	500	3000	5000
INTRANTS						
Poussins	1000	3000	5000	500	3000	5000
Aliments						
Chair D.	1500	4500	7500			
Chair F.	3000	9000	15000			
Elevage Ponte				1245	7470	12450
Aliment Poulette				2660	15960	26600
Aliment Ponte				21095	126570	210950
Medicaments						
desinfectant (l)	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
antistress (gr)	3.5	10.5	17.5	9	54	90
v. New Castle (dose)	3000	9000	15000	5000	15000	25000
v. Gumboro (dose)	2000	6000	10000	2000	6000	10000
v. Bronchite (dose)				2000	6000	10000
v. Variole (dose)				1000	3000	5000
vitamines	7	21	35	8.75	52.5	87.5
anticoccidien (gr)	3.5	10.5	17.5	7	42	70
deparasitage int (gr)	3.5	10.5	17.5	7	42	70
FACTEURS DE PRODUCTION						
Travail						
volailleur	2	2	2	0	18	18
gardien	0	2	2	0	18	18
Capital	1650000	6450000	9750000	825000	6450000	9750000
EXTRANTS						
Poulets	920	2760	4600			
Oeufs				103500	621000	1035000
Poules de reforme				450	900	4500

T2 = P - M Production avicole au Cameroun

Prix	CHAIR			PONTE		
	1000	3000	5000	500	3000	5000
INTRANTS						
Poussins fcfa/pièce	250	240	230	350	340	320
Aliments fcfa/piece						
Chair D.	148	148	148			
Chair F.	138	138	138			
Elevage Ponte				128	128	128
Aliment Poulette				113	113	113
Aliment Ponte				123	123	123
Medicaments fcfa/unite						
desinfectant (l)	4050	4050	4050	4050	4050	4050
antistress (gr)	32.75	32.75	32.75	32.75	32.75	32.75
v. New Castle (dose)	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
v. Gumboro (dose)	4.64	4.64	4.64	4.64	4.64	4.64
v. Bronchite (dose)	4.12	4.12	4.12	4.12	4.12	4.12
v. Variole (dose)	2.32	2.32	2.32	2.32	2.32	2.32
vitamines	12	12	12	12	12	12
anticoccidien (gr)	14.4	14.4	14.4	14.4	14.4	14.4
deparasitage int (gr)	7.9	7.9	7.9	7.9	7.9	7.9
FACTEURS DE PRODUCTION						
Travail en fcfa						
volailler	25000	25000	25000	25000	25000	25000
gardien	15000	15000	15000	15000	15000	15000
Capital %	0.04	0.04	0.04	0.3	0.3	0.3
EXTRANTS fcfa/piece						
Poulets	1500	1300	1200			
Oeufs				40	37	35
Poules de reforme				1500	1500	1500

T3 = BF - PM Production avicole au Cameroun

Coûts et Revenues	CHAIR			PONTE		
	1000	3000	5000	500	3000	5000
INTRANTS						
Poussins	250000	720000	1150000	175000	1020000	1600000
Aliments						
Chair D.	222000	666000	1110000	0	0	0
Chair F.	414000	1242000	2070000	0	0	0
Elevage Ponte				159350	956160	1593500
Aliment Poulette				300550	1803430	3005800
Aliment Ponte	0	0	0	2594685	15568110	25946850
Medicaments						
desinfectant (l)	202.5	202.5	202.5	202.5	202.5	202.5
antistress (gr)	114.625	343.875	573.125	294.75	1768.5	2947.5
v. New Castle (dose)	5400	16200	27000	9000	27000	45000
v. Gumboro (dose)	9280	27840	46400	9280	27840	46400
v. Bronchite (dose)	0	0	0	8240	24720	41200
v. Variole (dose)	0	0	0	2320	6960	11600
vitamines	84	252	420	105	630	1050
anticoccidien (gr)	50.4	151.2	252	100.8	604.8	1008
deparasitage int (gr)	27.65	82.95	138.25	55.3	331.8	553
FACTEURS DE PRODUCTION						
Travail						
volailier	50000	50000	50000	0	450000	450000
gardien	0	30000	30000	0	270000	270000
Capital	65000	258000	390000	247500	1935000	2925000
REVENU						
Poulets	1380000	3588000	5520000			
Oeufs				4140000	22977000	36225000
Poule de réforme				675000	1350000	6750000
REVENU TOTAL	1380000	3588000	5520000	4815000	24327000	42975000
COÛT TOTAL	1017159	3011073	4874986	3506723	22092809	35941211
PROFIT NET	362840.9	576927.5	645014.1	1308277	2234192	7033789
	C1000	C3000	C5000	P500	P1000	P5000

T4 = P - E Production avicole au Cameroun

Prix	CHAIR			PONTE		
	1000	3000	5000	500	1000	5000
INTRANTS						
Poussins fcfa/pièce	150	150	150	250	250	250
Aliments fcfa/piece						
Chair D.	148	148	148			
Chair F.	138	138	138			
Elevage Ponte				128	128	128
Aliment Poulette				113	113	113
Aliment Ponte				123	123	123
Medicaments fcfa/unite						
desinfectant (l)	2660	2660	2660	2660	2660	2660
antistress (gr)	16	16	16	16	16	16
v. New Castle (dose)	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
v. Gumboro (dose)	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4
v. Bronchite (dose)	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
v. Variole (dose)	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
vitamines	9	9	9	9	9	9
anticoccidien (gr)	10	10	10	10	10	10
deparasitage int (gr)	4.66	4.66	4.66	4.66	4.66	4.66
FACTEURS DE PRODUCTION						
Travail en fcfa						
volailier	40000	40000	40000	40000	40000	40000
gardien	30000	30000	30000	30000	30000	30000
Capital %	0.04	0.04	0.04	0.3	0.3	0.3
EXTRANTS fcfa/piece						
Poulets	1500	1300	1200			
Oeufs				40	37	35
Poules de reforme				1500	1500	1500

T5 = BF - PE Production avicole au Cameroun

Coûts et Revenues	C H A I R			P O N T E		
	1000	3000	5000	500	3000	5000
INTRANTS						
Poussins	150000	450000	750000	125000	750000	1250000
Aliments						
Chair D.	222000	666000	1110000	0	0	0
Chair F.	414000	1242000	2070000	0	0	0
Elevage Ponte				159350	956160	1593600
Aliment Poulette				300580	1803480	3005800
Aliment Ponte	0	0	0	2594685	15568110	25946650
Medicaments						
desinfectant (l)	133	133	133	133	133	133
antistress (gr)	56	168	280	144	854	1440
v. New Castle (dose)	2400	7200	12000	4000	12000	20000
v. Gumboro (dose)	2800	8400	14000	2800	8400	14000
v. Bronchite (dose)	0	0	0	3000	9000	15000
v. Variole (dose)	0	0	0	1100	3300	5500
vitamines	63	189	315	78.75	472.5	787.5
anticoccidien (gr)	35	105	175	70	420	700
deparasitage int (gr)	16.31	48.93	81.55	32.62	195.72	326.2
FACTEURS DE PRODUCTION						
Travail						
volailler	80000	80000	80000	0	720000	720000
gardien	0	60000	60000	0	540000	540000
Capital	66000	258000	390000	247500	1935000	2925000
REVENU						
Poulets	1380000	3588000	5520000			
Oeufs				4140000	22977000	36225000
Poule de réforme				675000	1350000	6750000
REVENU TOTAL	1380000	3588000	5520000	4815000	24327000	42975000
COÛT TOTAL	937503.3	2772244	4486985	3438483	22307535	36039137
PROFIT NET	442496.7	815756.1	1033015	1376517	2019465	6935863
	C1000	C3000	C5000	P500	P1000	P5000

POLICY ANALYSIS MATRIX Production avicole au Cameroun
PAM Chair 1000 sujets

	REVENUS	COUTS Intrants	COUTS Fact.internes	PROFITS
Prix du marché	1380000	901159.2	116000	362840.8
Prix économiques	1380000	791503.3	146000	442496.7
Divergence	0	109655.9	-30000	-79655.9
RATIOS				
SRP	=	-0.05772		
CPN	=	1		
CPE	=	0.813668		
CRI	=	0.24809		

=====

2

POLICY ANALYSIS MATRIX Production avicole au Cameroun
 PAM Chair 3000 sujets

	REVENUS	COUTS Intrants	COUTS Fact.internes	PROFITS
Prix du marché	3588000	2673073	338000	576927.5
Prix économiques	3588000	2374244	398000	815756.1
Divergence	0	298828.6	-60000	-238829
RATIOS				
SRP	=	-0.06656		
CPN	=	1		
CPE	=	0.753798		
CRIa	=	0.327908		
=====				

POLICY ANALYSIS MATRIX Production avicole au Cameroun
PAM Chair 5000 sujets

	REVENUS	COUTS Intrants	COUTS Fact.internes	PROFITS
Prix du marché	5520000	4404986	470000	645014.1
Prix économiques	5520000	3956985	530000	1033015
Divergence	0	448001.3	-60000	-388001
RATIOS				
SRP	=	-0.07029		
CPN	=	. 1		
CPE	=	0.713374		
CRIa	=	0.339088		

=====

22

POLICY ANALYSIS MATRIX Production avicole au Cameroun
 PAM Ponte 500 sujets

	REVENUS	COUTS Intrants	COUTS Fact.internes	PROFITS
Prix du marché	4815000	3259223	247500	1308277
Prix économiques	4815000	3190983	247500	1376517
Divergence	0	68239.98	0	-68240
RATIOS				
SRP	=	-0.01417		
CPN	=	1		
CPE	=	0.957981		
CRIa	=	0.1524		

=====

POLICY ANALYSIS MATRIX Production avicole au Cameroun
PAM PON 3000 sujets

	REVENUS	COUTS Intrants	COUTS Fact.internes	PROFITS
Prix du marché	24327000	19437808	2655000	2234192
Prix économiques	24327000	19112535	3195000	2019465
Divergence	0	325272.4	-540000	214727.6
RATIOS				
SRP	=	0.008827		
CPN	=	1		
CPE	=	0.937621		
CRIa	=	0.612719		

=====

POLICY ANALYSIS MATRIX Production avicole au Cameroun
PAM Ponte 5000 sujets

	REVENUS	COUTS Intrants	COUTS Fact.internes	PROFITS
Prix du marché	42975000	32296211	3645000	7033789
Prix économiques	42975000	31854137	4185000	6935863
Divergence	0	442074.3	-540000	97925.7
RATIOS				
SRP	=	0.002279		
CPN	=	1		
CPE	=	0.960248		
CRIa	=	0.37632		
=====				

Production avicole au Cameroun
Analyse des Tableaux PAM

	C1000	C3000	C5000	P500	P3000	P5000
Coût total	1017159	3011073	4874986	3506723	22092808	35941211
Coût poussin	250000	720000	1150000	175000	1020000	1600000
%/Coût total	24.57826	23.91175	23.58981	4.990414	4.616887	4.451714
Coût aliment	636000	1908000	3180000	3054625	18327750	30546250
%/Coût aliment	62.52709	63.36613	65.23096	87.10767	82.95799	84.98948
Coût médicament	15159.18	45072.53	74985.88	29598.35	90057.6	149961
%/Coût total	1.490344	1.496893	1.538176	0.844046	0.407633	0.41724
Coût/sujet	15.15918	15.02418	14.99718	59.1967	30.0192	29.9922
Coût prod ^o /unité	1017.159	1003.691	974.9972	33.88139	35.57618	34.72581

ANALYSE DES TABLEAUX PAM

L'analyse des tableaux confirme ce qu'on sait déjà à savoir que le poste alimentation reste le plus onéreux dans les coûts de production : supérieur à 60 % dans l'élevage chair et supérieur à 80 % dans l'élevage ponte.

Le poste poussin occupe la seconde place avec plus de 20 % dans l'élevage chair et près de 5 % dans l'élevage ponte.

Le coût de production du poulet diminue avec l'augmentation du nombre de sujets.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE
DE L'ELEVAGE, DES PECHES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY
OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES

CAMEROON AGRICULTURAL POLICY AND PLANNING PROJECT

ETUDE DU SECTEUR NATIONAL DE L'AVICULTURE AU CAMEROUN

QUELQUES
TEXTES LEGISLATIFS REGLEMENTANT
LA PROFESSION AVICOLE AU
CAMEROUN

DECRET N° 75/527 DU 16 JUILLET 1975
portant réglementation des Etablissements
d'exploitation en matière d'élevage et des
industries animales.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la constitution du 2 Juin 1972 modifiée et complétée par la loi n°75/1 du
9 Mai 1975 ;

VU la loi n°68/3/COR du 11 Juillet 1968 déterminant les attributions et le fonc-
tionnement de l'inspection sanitaire au Cameroun ;

VU la loi n°74/12 du 16 Juillet 1974 portant code des Pêches Maritimes ;

DECRETE :

C H A P I T R E I

DE LA CREATION ET DU FONCTIONNEMENT

Article 1er. - Sont soumis à la présente réglementation :

- a- les exploitations d'élevage de gros bétail non traditionnelles
notamment les ranches, fermes....
- b- les exploitations d'élevage de gros bétail à créer ou fonctionnant
dans les régions où l'élevage du gros bétail n'est pas tradition-
nellement pratiqué ;
- c- les exploitations d'élevage de petit bétail (ovins, caprins, por-
cins...) de volailles, de lapins ... intensif à caractère commer-
cial ;
- d- les établissements d'exploitation en matière de traitement, de
transformation, de consommation, de stockage, de vente de produits
ou sous-produits d'origine animale ;
- e- les établissements d'exploitation des produits de la pêche maritime
- f- les établissements de fabrication des produits destinés à l'alimen-
tation des animaux domestiques.

.../...
MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

Article 2. - Tout projet de création d'un établissement mentionné à l'article 1er doit avant sa mise en exécution, être soumis à l'approbation du Ministère chargé de l'Elevage, des Pêches Maritimes et des Industries Animales.

Toutefois, pour les établissements énumérés à l'article 1er paragraphe d, e et f, l'approbation du Ministère chargé de l'Elevage, des Pêches Maritimes et des Industries Animales est subordonnée à l'accord préalable du Ministère chargé du Commerce et de l'Industrie.

Article 3. - Le dossier de demande de création des établissements concernés comprend :

- une demande timbrée précisant le nom du fondateur ;
- une description avec justification du projet ;
- un plan général descriptif et estimatif des infrastructures ;
- un état des effectifs du personnel nécessaire avec indication de sa qualification ;
- un compte prévisionnel d'exploitation ;
- un programme quinquennal d'activité et d'équipement.

Article 4. - Le dossier réglementaire est déposé contre récépissé auprès du Service de l'Elevage et des Industries Animales du lieu d'implantation du projet.

Ce récépissé ne tient pas lieu d'autorisation ou d'approbation.

Le dossier est transmis dans un délai maximum de 30 jours au Ministère chargé de l'Elevage et des Industries Animales revêtu des avis des responsables locaux du service de l'Elevage, des autorités administratives locales et éventuellement des autorités communales concernées.

Article 5. - L'autorisation de création est délivrée par décision du Ministre chargé de l'Elevage, des Pêches Maritimes et des Industries Animales après étude et avis éventuel d'autres Départements intéressés.

Article 6. - Le titulaire de l'autorisation visée à l'article 5 ci-dessus est tenu, avant la mise en exploitation de son établissement, de demander auprès du responsable local du service de l'Elevage et des Industries Animales une enquête technique des installations.

Cette enquête donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal qui est transmis par voie hiérarchique au Chef du Secteur de l'Elevage et des Industries Animales territorialement compétent qui délivre le cas échéant un certificat de conformité dont le modèle est annexé au présent décret.

UNIVERSITÉ
1990/1991

Article 7.— Le certificat de confirmé est valable pour un an et peut être renouvelé chaque année à la demande de l'exploitant conformément aux dispositions de l'article 14 ci-dessous.

Le certificat est unique pour chaque établissement. Au cas où le requérant exploite plusieurs établissements, un certificat de conformité est nécessaire pour chaque établissement.

Article 8.— L'autorisation de création et le certificat de conformité délivrés selon la procédure ci-dessus décrite sont exigés à tout exploitant d'un des établissements visés à l'article 1er du présent décret.

Article 9.— En dehors des établissements ouverts conformément aux dispositions du présent décret, la vente de viande ou de poisson (frais ou conservé) dans les centres urbains ne peut se faire que dans les installations communales agréées.

Article 10.— La mise en service de toute installation communale de vente de viande ou de poisson (frais conservé) est soumise à l'agrément du Ministre chargé de l'Elevage, des Pêches Maritimes et des Industries Animales. Le certificat de conformité est délivré par le Chef Secteur Provincial de l'Elevage et des Industries Animales dont dépend la Commune après une enquête technique des installations.

Article 11.— Toute personne travaillant dans un établissement ou utilisant les installations communales visées dans le présent décret doit être munie d'un certificat médical datant de moins d'un an attestant qu'elle est apte à manipuler les produits traités dans l'établissement. Ce certificat doit être présenté à toute réquisition des agents d'inspection du Ministère chargé de l'Elevage, des Pêches Maritimes et des Industries Animales.

C H A P I T R E II

DU CONTROLE

Article 12.— Les établissements et installations visés dans le présent décret sont soumis au contrôle permanent des services du Ministère chargé de l'Elevage, des Pêches Maritimes et des Industries Animales.

Leurs exploitants ont l'obligation de laisser les agents de contrôle :
 - présenter en tout temps, de jour comme de nuit pendant les heures de travail, dans toutes les parties de leurs établissements ;

- procéder à toutes les inspections utiles des locaux et matériels.

Article 13.- Les agents de contrôle ont qualité pour se formuler toutes injonctions et effectuer toutes interventions motivées par les dispositions réglementaires.

Les contrôles prévus à l'article 12 donnent lieu chaque fois que cela est nécessaire à l'établissement d'un rapport en trois exemplaires :

- un exemplaire est adressé au Chef service provincial de l'Elevage et des Industries Animales,
- le deuxième est remis au responsable de l'établissement,
- le troisième est conservé dans les archives de l'agent de contrôle.

Article 14.- A l'occasion de la demande de renouvellement annuel du certificat de conformité, les exploitants des établissements visés à l'article 1er doivent présenter un compte-rendu de leurs activités au Chef Secteur d'Elevage et des Industries Animales territorialement compétent.

Ce compte-rendu donne lieu à l'établissement d'un rapport sur fiche dont le modèle pour chaque catégorie d'établissement est défini par arrêté ministériel.

Les boucheries et poissonneries utilisant les installations communales sont dispensées du rapport d'activité.

C H A P I T R E III

DE L'IMPORTATION OU DE L'EXPORTATION DES ANIMAUX

PRODUITS ANIMAUX OU HALIEUTIQUES

Article 15.- L'importation et l'exportation d'animaux reproducteurs, des semences d'animaux, d'oeufs à incuber ou de poussins sont soumis à une autorisation du Ministre chargé de l'Elevage, des Pêches Maritimes et des Industries Animales.

L'autorisation d'importation ne peut être accordée qu'aux éleveurs ayant obtenu un certificat de conformité. Elle peut être refusée notamment si les services techniques jugent insuffisantes les garanties sanitaires ou zootechniques offertes par le fournisseur.

La demande est adressée au Ministère sous couvert du Chef Secteur de l'Elevage et des Industries Animales dont dépend l'éleveur qui sollicite l'autorisation d'importation ou d'exportation.

Article 16.- Sauf convention particulière, l'importation ou l'exportation de :

- produits animaux ou halieutiques ;
- sous-produits animaux ;
- denrées d'origine animale ;
- sous-produits destinés à l'alimentation des animaux domestiques,

est soumise à une autorisation du Ministre chargé de l'Elevage, des Pêches Maritimes et des Industries Animales après avis du Ministre chargé du commerce.

Article 17.- Les établissements industriels dont les sous-produits sont utilisés dans l'alimentation des animaux domestiques sont tenus de présenter annuellement au Ministre chargé de l'Elevage, des Pêches Maritimes et des Industries Animales un rapport sur leur activité concernant les sous-produits.

C H A P I T R E I V

DES SANCTIONS

Article 18.- Sans préjudice des sanctions pénales, toute violation des dispositions du présent décret et des textes subséquents concernant les établissements d'exploitation entraîne la suspension ou le retrait définitif du certificat de conformité.

Article 19.- Le certificat de conformité est suspendu pour une durée n'excédant pas six mois si l'exploitant :

- ne dispose pas de patente,
- modifie sensiblement son activité et pratique d'autres opérations que celles permises, sans aviser préalablement les autorités compétentes,
- n'accepte pas dans l'exercice de son métier les contrôles prévus au chapitre II ou ne se conforme pas aux dispositions d'hygiène et de salubrité en vigueur.

Article 20.- Le certificat de conformité est retiré définitivement :

- Si l'exploitant subit une ou plusieurs condamnations pour infraction aux lois et règlements relatifs à l'exercice du métier,
- lorsque l'exploitant cesse d'exercer, de façon active pour quelque cause que ce soit, en dehors des cas de force majeure son métier pendant plus de six mois,

- lorsqu'à l'expiration de la période de suspension, l'exploitant n'a pas rempli, sauf cas de force majeure, les conditions dont la non exécution a motivé la suspension.

Article 21.- La suspension et le retrait du certificat de conformité sont prononcés par le Ministre chargé de l'Elevage, des Pêches Maritimes et des Industries Animales. Ils entraînent de droit la fermeture des établissements concernés.

En cas de nécessité, le Ministre peut nommer une commission d'enquête qui dresse un rapport après des investigations.

CHAPITRE V

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 22.- Tout établissement déjà existant, fonctionnant ou ouvert en contradiction avec les dispositions du présent décret dispose d'un délai maximum de six mois à compter de la date de signature du présent décret pour régulariser sa situation.

Article 23.- Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret ainsi que le décret n° 67/194/COR du 4 Août 1967.

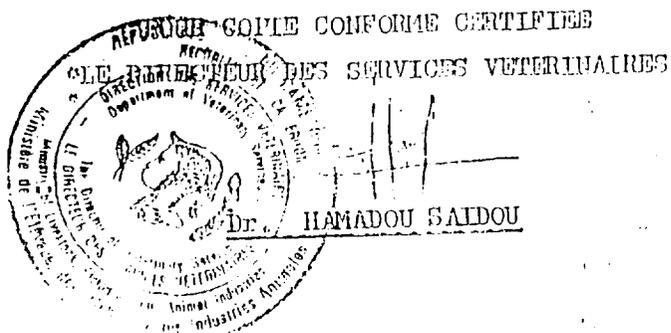
Article 24.- Des arrêtés du Ministre chargé de l'Elevage, des Pêches Maritimes et des Industries Animales fixeront en tant que de besoin les modalités d'application du présent décret.

Article 25.- Le Ministre de l'Elevage et des Industries Animales est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel du Cameroun en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 16 JUILLET 1975

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Signé : EL HADJ AHMADOU AHIDJO



ARRETE N° 0000013 /MINEL

fixant les modalités d'ouverture des
Etablissements de fabrication ou de
commercialisation des produits des-
tinés à l'alimentation des animaux
domestiques.-

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE ET DES INDUSTRIES ANIMALES,

- VU la Constitution du 2 Juin 1972, modifiée et complétée par la loi n° 75/1 du 9 Mai 1975 ;
- VU le décret n° 75/467 du 28 Juin 1975 portant réorganisation du Gouvernement ;
- VU le décret n° 75/462 du 27 Juin 1975 portant délégation des pouvoirs au Premier Ministre ;
- VU le décret n° 78/134 du 2 Mai 1978 portant modification du décret n° 75/478 du 30 1975 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n° 76/255 du 30 Juin 1976 portant réorganisation du Ministère de l'Elevage et des Industries Animales ;
- VU la loi n° 75/13 du 8 Décembre 1975 portant réglementation de l'inspection Sanitaire Vétérinaire au Cameroun ;
- VU la loi n° 74/12 du 16 Juillet 1974 portant Code des Pêches Maritimes ;
- VU le décret n° 75/527 du 16 Juillet 1975 portant réglementation des établissements d'exploitation en matière d'élevage et des Industries Animales ;

A R R E T E

ARTICLE 1er.- L'ouverture des établissements de fabrication, de commercialisation des produits destinés à l'alimentation des animaux domestiques est soumise à l'agrément du Ministère chargé de l'Elevage après accord préalable du Ministère chargé du Commerce et de l'Industrie.

ARTICLE 2.- Le dossier de demande d'ouverture devra comporter les pièces suivantes :

- une demande timbrée au tarif réglementaire

.../...

- les copies des diplômes du propriétaire ou du Directeur de l'établissement attestant sa qualification professionnelle (diplôme de Docteur Vétérinaire, de Zootechnicien ou de Technicien en alimentation du bétail))

- une description du projet avec un plan général estimatif des investissements

- un état des effectifs du personnel

- une patente

- un récépissé d'inscription au registre du commerce.

✓ ARTICLE 3.- Le dossier réglementaire est déposé contre recépissé au service de l'Elevage et des Industries Animales du lieu d'implantation qui le transmet, revêtu de son avis, au Ministère chargé de l'Elevage et des Industries Animales sous le couvert des autorités Administratives locales.

✓ ARTICLE 4.- Tout établissement autorisé à fabriquer des aliments du bétail doit en déclarer les points de stockage et de vente au Ministère de l'Elevage et des Industries Animales qui, après enquête des lieux, délivre un certificat de conformité.

✓ ARTICLE 5.- Les grossistes et détaillants des aliments du bétail doivent obtenir au préalable une autorisation de dépôt délivrée par le Ministère chargé de l'Elevage et des Industries Animales sur présentation du certificat de conformité visé à l'article 4 ci-dessus.

✓ ARTICLE 6.- L'emballage des aliments doit porter de façon apparente la désignation courante, la marque de fabrique, la date de fabrication et les délais de conservation, les composants, le contenu net en poids ou en volume des aliments ainsi que l'adresse du fabricant.

✓ ARTICLE 7.- La mise en consommation de tout stock est subordonnée à la délivrance d'un certificat de conformité établi après contrôle de la qualité des aliments.

Ce contrôle est exécuté par les services compétents du Ministère de l'Elevage et des Industries Animales sur des échantillons prélevés sur les stocks et analysés dans les laboratoires agréés.

24

2 ARTICLE 8.- Les échantillons qui se révéleront non conformes aux exigences de composition ou dont l'analyse décèlera la présence de principes nuisibles à la santé, des substances ou des corps étrangers, entraîneront la saisie de la totalité du stock concerné qui sera ensuite détruit par les responsables du Ministère de l'Elevage et des Industries Animales en présence du fabricant, du vendeur et d'un agent des forces de l'ordre.

Cette saisie donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal qui sera délivré à tout requérant pour action en réhabilitation et sans préjudice des sanctions pénales en cas de fraude ou de falsification.

ARTICLE 9.- Les juridictions civiles sont compétentes en matière de conflits nés entre fabricants d'aliments du bétail et les éleveurs et commerçants distributeurs.

ARTICLE 10.- Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

YAOUND2, LE 13 OCTOBRE 1978.-

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE ET DES INDUSTRIES
ANIMALES,

AYANG Luc

007006 0200
11 10 1978

I. — Taxes d'exploitation.

1. Enquête technique de création des établissements 5 000
2. Enquête technique d'ouverture/agrément des établissements 2 000
3. Délivrance des certificats de conformité 2 000
4. Délivrance des autorisations d'importation et avis techniques 5 000
5. Visa des documents d'importation et d'exportation/certificat d'origine/laissez-passer, etc 500
6. Délivrance des attestations 5 000
- i. Autorisation des transports par véhicule spécialisé 2 500/véh/an
8. Licence de pêche : $T = R \times J \times P$; T = montant de la taxe en francs; R = redevance de base fixée à 5 000 F; J = tonnage de jauge brute; P = coefficient variable; P = 1 pour chalutage ordinaire, P = 2 pour pêche des crustacés.
9. Permis de pêche A pour la pêche semi-industrielle 50 000 F/an
10. permis de pêche B pour la pêche sportive 25 000 F/an
11. Permis de pêche D pour la petite crevette 5 000 F/an
12. Permis de pêche E pour la pêche artisanale 3 000 F/an
13. Transfert des licences de pêche : 10 % de la valeur de licence
14. duplicata de toutes les pièces délivrées : 10 % de la valeur de la pièce.
15. Traitement artisanal (fumage, séchage, salage) 5 000 F/an
16. Taxes d'exploitation des pâturages saasains : bovins et équidés 200 F/tête/an
17. Usines : a) de fabrication de lait, de produits laitiers, miel, conserves de viandes et de poissons, aliments de bétail : 0,1 % de la valeur de la production; payable mensuellement.

b) de fabrication des produits contenant du lait et/ou des produits laitiers miel, conserves de viandes et de poissons : 0,1 % de la valeur des produits ci-dessus incorporés; payable mensuellement.

c) de traitement industriel (fumage, séchage, salage), mareyage et congélation : 0,1 % de production; payable mensuellement.

II. — Taxes d'inspection sanitaires à la production

1. Pêche (débarquement au port) :

- poissons 2 F/kg,
- crevettes 4 F/kg.

2. Abattoirs et tueries :

- abattage des bovins et équins 500/tête
- abattage des petites espèces 100/tête
- volailles 10/tête

I. — Exploitation Tax

1. Technical study for the opening of establishments 5,000 frs.
2. Technical study for the opening approval of establishments 2,000 frs.
3. Issuing of health passes 2,000 frs.
4. Issuing of import licences and technical advice 5,000 frs.
5. Endorsement of import and export documents/certificate of origin/permit, etc 500 frs.
6. Issuing of certificates 5,000 frs.
7. Authorization to use specialized transport vehicles (per vehicle per year) 2,500 frs.
8. Fishing licence : $T = R \times J \times P$; T = Amount of tax in francs, R = Basic dues fixed at 5,000 francs, J = Gross registered tonnage, P = Variable coefficient; P = 1 for ordinary trawling, P = 2 for fishing crustaceans.
9. A fishing licence for semi-industrial fishing : ... 50,000 frs per year
10. B fishing licence for sport fishing 25,000 frs per year
11. D fishing licence for small shrimps ... 5,000 frs per year
12. E fishing licence for small-scale fishing ... 3,000 frs per year
13. Transfer of fishing licence : 10 % of the value of the licence.
14. Copies of all the documents issued : 10 % of the value of the document.
15. Small-scale processing (smoking, drying, salting) 5,000 francs per year.
16. Tax on the exploitation of improved grazing lands : cows and equidae 200 francs per head per year.
17. Factories for :
 - (a) manufacturing milk, dairy products, honey, canned meat and fish, feed : 0.1 % of the production value shall be paid monthly.

(b) manufacturing products containing milk and/or dairy products, honey, canned meat and fish : 0.1 % of the value of the above products included shall be paid monthly.

(c) Industrial processing (smoking, drying, salting), fish trade and cold storage : 0.1 % of production shall be paid monthly.

II. Veterinary Health Inspection Tax on Production

1. Fishing (unloading at port) :

- fish : 2 francs per kg,
- shrimps : 4 francs per kg.

2. Slaughter-houses :

- slaughtering of cows and horses : 500 francs per head,
- slaughtering of small species : 100 francs per head,
- Poultry 10 francs per head.

III. — Taxes d'inspection sanitaire vétérinaire sur le commerce local

1. Produits de ferme (animaux sur pieds, volailles, oeufs) :
- bovins et chevaux 200 F/Âtte
 - porcins, ovins et caprins 50 F/Âtte
 - poulets et poules de réforme 5 F/Âtte
 - poussins 1 F/Âtte
 - oeufs de consommation 0,5 F/oeuf

2. Produits frais ou congelés, produits salés, secs, fumés, ou mis en conserves : 1 % par mois de la patente annuelle, sans toutefois être inférieur à 3 000 francs/an.

3. Chits et peaux, cire d'abeille brute, autres produits d'origine animale : 0,1 % de la valeur, payable mensuellement.

4. Animaux de compagnie (chiens, chats et perroquets) 500 F/Âtte
- Animaux de sport 1 000 F/Âtte
- Animaux sauvages :
- moins de 10 kg 500 F/Âtte
 - plus de 10 kg 2 000 F/Âtte

IV. — Taxes d'inspection sanitaire vétérinaire sur le commerce international

1. Taxes d'inspection sanitaire vétérinaire à l'exportation et à l'importation :

Animaux et produits taxés	Export	Import
— Caméléons	5 000F/Âtte	5 000F/Âtte
— Chevaux	10 000F/Âtte	5 000F/Âtte
— Bovins	4 000F/Âtte	2 000F/Âtte
— Anes	3 000F/Âtte	3 000F/Âtte
— Ovins	4 000F/Âtte	2 000F/Âtte
— Porcins	2 000F/Âtte	1 000F/Âtte
— Chiens / Chats	2 500F/Âtte	5 000F/Âtte
— Singes et petits animaux sauvages	5 000F/Âtte	2 000F/Âtte
— rongeurs et oiseaux	2 000F/Âtte	500F/Âtte
— Perroquets	2 000F/Âtte	1 000F/Âtte
— Poussins d'un jour	2F/Âtte	4F/Âtte
— Oeufs et poussins en coquille	2F/Unité	5F/Unité
— Ovins/caprins	1 000F/Âtte	750F/Âtte
— Fauves	6 000F/Âtte	5 000F/Âtte
— Défenses d'éléphants	10 000F/Âtte	5 000F/Âtte
— Autres trophées	5 000F/Atroph.	5 000F/Atroph.
— Produits frais ou congelés	3 % de la val.	3 % de la val.
— Poissons, crustacés et mollusques	3 % de la val.	3 % de la val.
— Poissons salés, séchés et fumés, conserves et semi-conserves	3 % de la val.	3 % de la val.
— Cuir et peaux brutes	3 % de la val.	3 % de la val.
— Cuir et peaux tannés	2 % de la val.	2 % de la val.
— Autres produits	2 % de la val.	2 % de la val.

2. Taxes d'inscription sanitaire vétérinaire sur le transit international.

Animaux et produits taxés	Tarif en F.CFA
— Grandes espèces (bovins, équins et camélidés)	300 F/Âtte
— Petites espèces (porcins et petits ruminants).....	150 F/Âtte
— Volailles	50 F/Âtte
— Animaux de compagnie	2.500 F/Âtte
— Animaux sauvages et de sport	5.000 F/Âtte
— Autres produits d'origine animale et halieutique frais, congelé ou en conserves dont la liste est fixée par voie réglementaire	3 % de valeur

III. Veterinary Health Inspection Tax on Domestic Trade

1. Farm products (live animals, fowls, eggs) :

- Cows and horses 200 francs per head
- Pigs, sheep and goats 50 francs per head
- Chickens and old layers 5 francs per head
- Chicks 1 franc per head
- Eggs for consumption 0.5 francs per egg.

2. Fresh or frozen products, salted, dried, smoked or canned products : 1 % per month of the annual business tax but not less than 3,000 francs per year.

3. Hides and skins, crude beeswax, other animal products : 1 % of the value, paid monthly.

4. Pets (dogs, cats and parrots) 500 F/head.
- Sports animals 1,000 F/head
- Wild animals : under 10 kg. 500 F/head
- over 10 kg. 2,000 F/head

VI. Veterinary Health Inspection Tax on International Trade

1. Import and export veterinary health inspection taxes :

Taxed animals and products	Export	Import
— Camels	5,000 F/head	5,000 F/head
— Horses	10,000 F/head	5,000 F/head
— Cattle	4,000 F/head	2,000 F/head
— Anes	3,000 F/head	3,000 F/head
— Sheep	4,000 F/head	2,000 F/head
— Pigs	2,000 F/head	1,000 F/head
— Dogstata	2,500 F/head	5,000 F/head
— Monkeys and small wild animals	5,000 F/head	2,000 F/head
— Rodents and birds	2,000 F/head	500 F/head
— Parrots	2,000 F/head	1,000 F/head
— Day-old chicks	2 F/head	4 F/head
— Eggs and unhatched chicken	2 F/unit	5 F/unit
— Sheep/goats	1,000 F/head	750 F/head
— Big game	6,000 F/head	5,000 F/head
— Elephant tusks	10,000 F/tusk	5,000 F/tusk
— Other trophies	5,000 F/trophy	5,000 F/trophy
— Fresh or frozen products	3 % of the value	3 % of the value
— Fish, crustaceans and molluscs	3 % of the value	3 % of the value
— Salted, dried and smoked fish, canned and semi-preserved	3 % of the value	3 % of the value
— Raw hides and skins	3 % of the value	3 % of the value
— Tanned hides and skins	2 % of the value	2 % of the value
— Other products	2 % of the value	2 % of the value

2. Veterinary health inspection taxes on international transit :

Taxed animals and products	Rate in CFA.
— Major species (cows, horses, camels)	300 F/head
— Small species (pigs and small ruminants)	150 F/head
— Poultry	50 F/head
— Pets	2,500 F/head
— Wild animals and sports animals	5,000 F/head
— Other fresh, frozen or canned halieutic products whose list shall be fixed by regulations	3 % of the value